



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1998

www.lesoleil.com

Les héros de Baie-Comeau

«Faire du sauvetage, c'est comme faire la cuisine: ça s'apprend»



Pierre Otis



Martin Barrette



Luc Duchesneau

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ BAIE-COMEAU — Vingt-quatre heures après avoir sauvé la vie de trois des dix passagers de l'avion de la compagnie Air Satellite qui s'est engouffré dans les eaux du Saint-Laurent, lundi, à la hauteur de Baie-Comeau, impossible de faire admettre aux trois sauveteurs devenus héros du jour qu'ils peuvent accrocher une médaille de mérite à leur boutonnière.

«Faire du sauvetage, c'est comme faire la cuisine: ça s'apprend», lance stoiquement l'un des membres du triumvirat, le pilote Pierre Otis, de la compagnie Héli-Manicouagan.

Avec son chef-mécano, Martin Barrette, et un pompier volontaire de Pointe-Lebel, Luc Duchesneau, l'aviateur a manœuvré

Voir HÉROS en A 2 ►



PC, JACQUES BOISSINOT

À marée basse, on distingue parfaitement la carlingue du Islander qui s'est abîmé dans le Saint-Laurent, lundi en fin d'avant-midi.

AUTRES TEXTES

- L'état des blessés Page A 3
- Baie-Comeau en deuil Page A 3

MILLIONNAIRE DE LA LOTO

6% de rendement en deux mois

Tony Tremblay place surtout dans des fonds internationaux

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Depuis le fameux gros lot de ce «Super 7» en juillet, Tony Tremblay s'est fait construire une résidence, a fait l'achat de véhicules, d'une motoneige et, plus récemment, du Lac-des-Cèdres (à Saint-Paul-du-Nord), où il veut développer un centre de villégiature. Résultat de ces sorties de fonds? Sa fortune n'a pas bougé d'un iota!

«En deux mois, les investissements de Tony ont connu un rendement de 6%, ce qui fait que ça ne lui a rien coûté», expliquait fièrement, hier, Alain Langlois, conseiller financier du jeune millionnaire.

À l'emploi de Geoffrion Leclerc Marcoux, M. Langlois est chargé de veiller sur le trésor du nouveau riche de Longue-Rivière, avec la complicité d'André Geoffrion, l'un des grands patrons de la société d'investissement.

Visiblement fiers de leur performance, les deux gestionnaires ne cachent toutefois pas qu'à l'instar de leur client, ils ont été chanceux.

Sur les conseils d'amis de sa famille, Tony Tremblay les a approchés au moment même où les marchés décrochaient, cédant sous le poids des crises russe et asiatique.

«Nous avons décidé d'entrer progressivement. Tony et sa famille nous ont confié la gestion d'une somme d'environ 6,3 millions \$, que nous avons principalement investie sur deux mois», explique Alain Langlois.

Pour leur plus grand bénéfice, les marchés ont ensuite récupéré.

Stratégie d'investissement suivie? 60% du portefeuille a été investi dans des fonds d'actions et 40% en



Tony Tremblay

titres de revenus (obligations, debentures, etc.). Mais, geste inusité, au moins 60% des placements en actions et 50% de ceux à revenus fixes sont dans des fonds internationaux. «Nous voulons nous assurer d'un risque

balancé», soutient M. Geoffrion.

Pour l'heure, environ 10% du portefeuille de Tony Tremblay n'est pas investi. «Il s'est acheté une camionnette en s'en venant à Québec et nous a demandé s'il devait emprunter. Nous lui avons dit qu'on pourrait le payer comptant!» blague M. Langlois.

Les conseillers veulent obtenir un rendement moyen de 9% par année pour l'actif de la famille Tremblay. À

ce rythme, la fortune de Tony aura doublé dans une dizaine d'années s'il conserve le même train de vie. Un train de vie qui ne s'élève qu'à environ 4000 \$ par mois.

TONY S'INTERROGE.

Pour l'heure, le principal intéressé ne sait trop ce qu'il fera de tout cet argent. Il songe à retourner à l'école et à s'inscrire en comptabilité ou en administration. Plus tard, il aimerait bien s'acheter une équipe de hockey, que ce soit dans le midget AAA ou dans le junior majeur.

Et Geoffrion Leclerc, combien tirent-ils de la gestion de cette petite fortune?

«Autour de 20 000 \$ par année. Nous touchons environ 0,4% des 1,75-2,25% de frais de gestion que facturent les fonds d'investissement», a soutenu M. Langlois.

AUTRE TEXTE

- Véhicule promotionnel Page A 5

GALA DE L'ATHLÈTE DE L'ANNÉE

OR



Caroline Olivier

ARGENT



Sylvain Bouchard

BRONZE



Patrick Bouchard

INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

Toutes les informations en pages D 1 à D 3 et D 5.

SAINTE-FOY

Les indépendants songent à l'aide d'un médiateur

Le fossé est immense entre la mairesse et ses conseillers

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Les conseillers indépendants de Sainte-Foy sont prêts à demander l'aide d'un médiateur pour tenter un rapprochement avec Andrée Boucher, mais à la condition que la mairesse accepte de participer à cet effort de conciliation.

Le conseiller Jean Normand a affirmé hier au SOLEIL que six des huit élus indépendants sont ouverts à l'idée de fai-

re appel à des ressources extérieures pour améliorer les relations avec la mairesse. «Et ça pourrait être plus que

six, car je n'ai pas réussi à rejoindre les deux autres», a soutenu le conseiller.

M. Normand a admis que le climat de confiance au conseil municipal était inexistant et que les élus ne savaient plus quoi faire pour rétablir les ponts avec la mairesse. Des ponts qui ont d'ailleurs été durement ébranlés, hier, par leur décision de déserter les rangs de l'Union des municipalités du Québec.

Voir AIDE en A 2 ►

L'ONU BLÂME OTTAWA...



LA MÉTÉO



Maximum -3, minimum -10
Passages nuageux. Demain: passages nuageux. Page C 2.

QUÉBEC, 102^e ANNÉE, N° 339
FLORIDE, 1.65 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70c PLUS TAXES
60c PLUS TAXES



Obligations municipales
VILLE DE VAL-BÉLAIR
Payable le 22 décembre 1998 5,10%*
*Taux sujet à changement sans préavis
ScotiaMcLeod
Partenaires à vie
Minimum: 25 000\$
SERGE ROUSSEAU
686-1423 ou 1 800 463-5000

RUES DE
MONTREALUn jeune
disparaît
tous les
mois

MONTREAL (PC) — Au volant de sa roulotte blanche, le révérend Emmett Johns, alias Pops, dit voir tous les mois un jeune disparaître dans les rues de Montréal.

Ils sont morts de surdoses, suicidés, assassinés, accidentés ou encore de froid. On les a sûrement vus, à un moment donné, arpenter les rues de la ville. Plusieurs avaient fréquenté la roulotte de Pops.

«Tu as vu le film *Tu as crié, let me go* (le documentaire d'Anne-Claire Poirier sur sa fille héroïnomanie)? Eh bien, c'est l'histoire de Yann, morte assassinée. Elle était dans ma roulotte la veille de son assassinat», se souvient-il.

Récemment, la Direction de la santé publique de Montréal-Centre alertait l'opinion publique au sujet du taux alarmant de mortalité chez les jeunes de la rue. Un taux 12 fois plus élevé que celui relevé chez les jeunes en général.

La Direction de la santé publique devait annoncer un train de mesures palliatives dès décembre pour contrer ce phénomène tragique.

«Il va falloir qu'on ouvre des programmes de façon intensive pour soutenir ces jeunes-là», dit Darlene Palmer, travailleuse de milieu à Cactus, le centre de distribution de seringues propres, au sujet des jeunes héroïnomanes. «Ce-la pourrait aller du soutien à la méthadone à même, si cela paraît radical, à la distribution légale d'héroïne.»

Mais pour Pops, plusieurs de ces jeunes sont récupérables. «On le voit avec notre école», dit Pops. Il se réjouit d'y voir des jeunes qui obtiennent des notes extraordinaires en mathématiques, par exemple, ou qui s'impliquent dans les tâches à accomplir.

Pour eux et pour tous les jeunes de la rue encore en vie, Pops aurait voulu une société plus responsable qui aurait fait de la place pour les jeunes.

«Pas se culpabiliser, se responsabiliser, précise-t-il. Il faut faire une place à ces jeunes dans sa vie, dit-il.»

Pops plaide le principe africain selon lequel il faut un village pour éduquer un enfant. Avec l'éclatement de la famille, les jeunes qui ne s'entendent pas avec leurs parents peuvent plus difficilement aller vivre chez un oncle ou une tante.

Hier, Pops et son équipe fêtaient le dixième anniversaire de leur roulotte. Ils lançaient également leur campagne de financement.

Pops sillonne toujours, cinq jours par semaine, les rues de Montréal, offrant un café, un jus ou des hot-dogs.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 08-12-98

0-2-4

3-7-0-2

EXTRA

695830

BANCO

tirage du 08-12-98

7-8-14-15-21-28-30-31-34-35

36-41-48-50-52-60-62-63-66-68

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 8

Le Québec et le Canada 12 à 17

Le Monde 19 et 20

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 10

Bourses 4 et 5

Opinions 8 et 9

CAHIER C

Magazine 1 et 2

Arts et spectacles 3 à 10

Votre agenda 4

Ce soir à la télé 2

Annonces classées 6 à 8

Décès 9

CAHIER D SPORTS

François Gagnon 1

Statistiques 2 et 4

Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344

1-800-463-2362

Annonces classées 686-3311

Carrières et Professions 686-3270

Internet www.lesoleil.com

Promotion 686-3342

Publicité Détaillants 686-3435

Publicité générale 686-3270

Rédaction 686-3394

Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISBN 0319-0730

HÉROS
Témoignages

Suite de la Une

dans des conditions difficiles et périlleuses pour sauver du froid et de la mort Steeve Lemieux, Roger Bérubé et François Rock, réfugiés sur la carlingue de leur avion, après le crash de l'appareil dans les eaux du Saint-Laurent.

APPEL À LAIDE

Il était 12 h 10, lundi, quand l'appel à l'aide a retenti, dans les bureaux de la compagnie Héli-Manicouagan, dans les minutes qui ont suivi l'accident.

À cette heure-là, les locaux de la compagnie sont déserts, le personnel étant à son diner. Francis Otis, le patron, et Ginette Lévesque, son épouse, relancent le personnel par téléavertisseur. Eddy Perron, Éric Demers et Martin Barrette rappellent aussitôt et se mettent à préparer leur hélico, un Bell 206 Long Ranger. Pierre Otis (sans lien de parenté avec son patron) essaie, en vain, de communiquer avec l'entreprise, toutes les lignes téléphoniques étant occupées. Il s'y dirige quand même à toute vitesse.

Pendant ce temps, Héli-Manicouagan est informée que trois personnes auraient été aperçues sur la carlingue de l'avion.

LE SAUVETAGE

À 12 h 29, tout le personnel est réuni et l'hélico s'envole. «J'ai vu un point blanc dans le fleuve et je me suis dit que c'était l'avion», raconte Pierre Otis. «C'est ensuite qu'on a constaté qu'il y avait bien trois personnes sur l'avion.»

L'hélico s'approche, presque à la hauteur du fleuve et s'immobilise à proximité de l'épave. Martin Barrette se glisse sur un patin de l'appareil. «On voyait qu'ils avaient besoin d'ai-

de et qu'ils étaient en hypothermie», poursuit le chef mécano.

Mais l'homme est de petite taille. Les naufragés sont lourds, immobilisés dans l'eau.

«La première personne que j'ai attrapée — ce n'était pas le pilote — était incapable de dire un mot. Je l'ai saisie et, demandez-moi pas comment, mais j'ai réussi à la faire entrer dans l'avion.»

C'est à ce moment qu'il juge nécessaire d'avoir de l'aide. L'hélico se dirige vers la berge, dépose son blessé, et Barrette requiert de l'assistance.

DEPUIS TROIS MOIS

Arrivé à Pointe-Lebel il y a tout juste trois mois à titre d'inspecteur à la Commission canadienne des grains, Luc Duchesneau s'est aussi engagé comme pompier volontaire.

«Je me suis joints à l'équipe, explique-t-il. Je suis sorti à l'extérieur de l'hélico. J'en ai d'abord pris un premier par le collet du manteau, puis par sa ceinture de culotte. L'autre, l'autre, je l'ai ramassé par la ceinture. Mais comme elle a cassé, je l'ai rattrapé par le califourchon.»

«Il y en a juste qui était capable de parler. Il disait qu'il avait mal au dos.»

Dans l'avion, Duchesneau, le pompier volontaire s'est aperçu que l'une des victimes était blessée au visage, qu'il avait les yeux à l'envers mais qu'il répondait à la voix.

«On a fait ce qu'on avait à faire» plaident-ils unanimement. «Il suffisait d'être à la place, à la bonne heure, au bon moment.»

Humbles, calmes, ils sont contents que les trois victimes aient la vie sauve.

«Ça se peut bien qu'on les revoie», lancent-ils en conclusion. Après tout, tout le monde se connaît à Baie-Comeau.

AIDE
Pas pour nuire

Suite de la Une

Selon M. Normand, cette décision n'avait pas pour but de nuire à la mairesse, qui aurait pu être nommée présidente de l'UMQ au printemps prochain, mais bien de blâmer l'Union pour ses prises de position dans le dossier de la Charte de Sainte-Foy. Mais M^{me} Boucher est convaincue que les conseillers ont voulu lui mettre des bâtons dans les roues. «C'est ça le problème. Elle voit des intentions malicieuses derrière toutes nos décisions», a avancé M. Normand.

«Si quelqu'un sur la planète est capable de trouver une formule pour que ça fonctionne, pour qu'on puisse avoir une ville normale, on va l'accueillir à bras ouverts, a-t-il ajouté. Mais on veut agir de façon constructive. On veut demander l'aide d'un médiateur si M^{me} Boucher est d'accord. Parce que si l'idée lui tombe sur le système, les efforts seront nuls.»

Les conseillers n'ont pas encore défini le genre de médiateurs qui pourraient être appelés à les aider. Mais ils envisagent la possibilité de faire une demande au ministère des Affaires municipales afin de connaître les ressources disponibles.

«On ne parle évidemment pas de mise en tutelle, a expliqué M. Normand. On ne veut pas avoir quelqu'un qui va nous dire quoi faire. On veut tout simplement avoir recours aux services d'une personne qui pourrait nous aider à améliorer le dialogue. Ça peut être quelqu'un du gouvernement, comme ça peut aussi être quelqu'un qui vient d'un autre milieu.»

La mairesse ne se montre toutefois pas très ouverte à cette idée, car elle y voit une mise en tutelle déguisée. «Il

n'y a pas un médiateur qui va mettre les pieds ici. Ça, c'est de la tutelle, et je ne mérite pas une tutelle. Il n'en est pas question. On n'a pas besoin de personne pour régler nos problèmes», a-t-elle martelé.

Selon elle, l'opinion publique fera éventuellement son travail et forcera les conseillers indépendants à entendre raison, même si en attendant, la ville pourrait continuer «à stagner» jusqu'aux prochaines élections. «De toute façon, ça ne marcherait pas, une médiation. Ils ne voudraient rien entendre. Tout ce qu'ils veulent, c'est ma place, mais ils ne l'auront pas», a-t-elle lancé.

LA MAIRESSE ACCEPTE

Même si la mairesse accepte cette médiation, les conseillers indépendants n'envisageraient pas nécessairement la possibilité d'adonner leur demande de modification de la Charte de la Ville. Mais M. Normand a laissé entendre que si la conciliation était fructueuse, tout pourrait alors devenir possible.

Il y a toutefois beaucoup de chemin à faire. Car encore hier, les deux parties n'ont pas ménagé les reproches. M^{me} Boucher a entre autres accusé M. Normand de lui avoir proposé de limoger ses deux conseillers membres du comité exécutif afin de les remplacer par des élus indépendants. En échange, les conseillers auraient renoncé à abandonner les rangs de l'UMQ.

«Comment aurais-je pu accepter un tel marchandage? Limoger ceux qui m'ont été fidèles pendant tant d'années pour un poste à l'UMQ... Jamais je n'aurais fait ça», a soutenu la mairesse. Mais selon M. Normand, cette offre n'avait pour but que d'améliorer le fonctionnement de la Ville et de rétablir le climat de confiance entre les élus.

CARDIGAN tricot lurex 89.⁹⁵

Effet de brillance indissociable des fêtes cette année, forme pure mode du petit cardigan encolure V, à choisir en noir, argent ou bronze. P.m.g.tg. P.m.g.tg. Rég. 115.00*

À NOËL:
LA TRADITION MAISONCHEMISIER iridescent 49.⁹⁵

Lumineuse viscose gris argent pure mode pour un chemisier col ouvert que l'on porte seul simplement comme un veston. 6 à 16. Rég. 72.00*

SAC cuir italien 99.⁹⁵

Un petit sac de format pratique avec ses multiples compartiments, sa longue bandoulière, sa pochette zip au devant. Noir ou brun. Rég. 120.00*

TUNIQUE lurex 49.⁹⁵

Tout léger, tout simple pour les fêtes, le tee-shirt forme tunique encolure ronde dégagée, fentes sur les côtés, noir aux reflets argent. P.m.g.tg. Rég. 68.00*

Le certificat-cadeau Simons
Le bon-cadeau qui laisse
entièrement carte blanche!
Disponible à toutes nos caisses



la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

* LE PRIX RÉGULIER S'AGIT DU PRIX AUQUEL CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU CHEZ SIMONS ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX AUQUEL EST VENDUE LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION.

**LE SABLIER
DE L'AN 2000**
Inscrivez-vous pour Noël!
686-3456
ou via le site Internet
www.lesoleil.com

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

**GOUVERNEUR
HÔTEL**
PLACE DUPUIS MONTRÉAL
Pour les affaires,
« Mon hôtel à Montréal »
1 888 910-1111

LA TRAGÉDIE DE BAIE-COMEAU



La carcasse du *Islander*, qui gisait hier dans les eaux glacées du Saint-Laurent, pourrait être ramenée dans un hangar aujourd'hui même.

Deuil collectif

Air Satellite suspend temporairement ses activités

CLAUDE VAILLANCOURT ET
STEEVE PARADIS
Le Soleil

■ **BAIE-COMEAU** — Les lendemains de l'accident aérien dans lequel sept personnes ont péri, lundi, à proximité de l'aéroport de Pointe-Lebel, sont lourds de conséquences à Baie-Comeau alors que tout le milieu commence à ressentir les effets de la tragédie.

Peu de temps après la nomenclature, par le coroner Arnaud Samson, de la liste des victimes, dont plusieurs émanent du secteur hospitalier, la directrice générale de la compagnie Air Satellite, Édith Fournier, annonçait, en pleurs, la suspension temporaire des activités du transporteur aérien afin « de faciliter l'enquête en cours et de permettre à nos employés de rencontrer des professionnels pour les aider à traverser ces durs moments ».

LISTE DES VICTIMES

La compagnie est d'autant plus affectée que la seule personne encore manquante est la copilote de l'avion, Soledade Lauzon, 23 ans, une pilote à son emploi depuis une quinzaine de mois.

À Pointe-Lebel, où celle-ci demeure à quelques pas de l'aéroport, le drame se fait aussi ressentir jusque dans les bureaux de la municipalité où œuvre son conjoint, Daniel Caron, le directeur des services d'urbanisme.

Pour manifester sa sympathie, la ville de Baie-Comeau a décidé de mettre les drapeaux en berne pendant une semaine, la majorité des victimes émanant de cette localité. Outre Vital Gaudreault, 43 ans, un psychologue nommé récemment à la direction de Centre de cancérologie de l'Est du Québec, à Rimouski, et Jean-d'Arc Truchon, 53 ans, un professionnel à l'emploi de la Commission des normes du travail, deux employés du Centre hospitalier de Baie-Comeau ont péri dans l'accident. Il s'agit de Marlene Girard, 37 ans, une technicienne en laboratoire, et Thérèse Savard, 44 ans, une infirmière.



Édith Fournier
n'a pu retenir
ses larmes.



La SQ a récupéré le corps de six des sept victimes dans la nuit d'hier.

Les autres sont Julie Tremblay, 19 ans, une étudiante de Sainte-Thérèse-de-Colombier, et Gilles Beaudin, 46 ans, de Chute-aux-Outardes, un employé de la compagnie Québec Téléphone.

À la compagnie d'aviation Hélicouptage, les héros du jour, le pilote Pierre Otis, 31 ans, son chef-mécanicien, Martin Barrette, 32 ans, et le pompier volontaire, Luc Duchesneau, 28 ans, ce trio qui a rescapé les trois miraculés de cette aventure, avaient de la difficulté à sourire. Bien qu'ils aient sauvé les vies de Steeve Lemieux, Roger Bérubé et François Roch, leur triomphe était modeste.

À vrai dire, les bonnes nouvelles de la journée ne passaient pas. C'est en un temps record que les plongeurs de la Sûreté du Québec ont pu ramener, durant la nuit, le corps de six des sept victimes. Profitant de la présence de l'avion à proximité des berges et, surtout d'une basse marée exceptionnelle, l'équipe du capitaine René Marchand a pu ramener les corps aux familles. Selon le coroner Arnaud Samson, celles-ci pourront en disposer aussitôt terminés des habituels examens, à Québec ou Montréal, selon qu'une autopsie sera ou non nécessaire.

Le policier a d'autre part mentionné que tous les efforts avaient été faits pour tenter de retrouver l'aviatrice disparue et que les recherches se révélaient nulles pour l'instant. « On a effectué des recherches terrestres, le long des berges, à cinq kilomètres à l'est et à

l'ouest du site de l'écrasement. On a effectué des recherches aériennes, avec une visibilité impeccable, sur six à huit kilomètres carrés. Mais on n'a rien. » Selon le responsable du Bureau de la sécurité des transports (BST), Marc Perrault, il est impossible, pour l'instant, d'avancer une cause de l'accident. L'avion, de type *Islander*, avait passé la nuit dans un hangar et le vol, prévu initialement pour 6 h 30, avait été retardé jusqu'à ce que le temps se montre favorable. Au moment du départ il n'y avait aucun vent et il n'y avait plus de verglas. La neige était modérée et la visibilité s'étendait sur un demi-mille.

Le BST s'attend à être en mesure de ramener aujourd'hui l'appareil dans un hangar. Trois possibilités s'offrent aux professionnels. La plus improbable, c'est qu'on découpe l'avion en morceaux. Les deux autres sont soit de placer des ballons sous la carlingue pour faire flotter l'appareil et le tirer vers la rive soit de le touer à l'aide d'une grue. Il semble que le sol soit assez ferme, à cet endroit, pour utiliser un tel modus operandi. La décision sera prise aujourd'hui.



Les plongeurs de la SQ ont effectué des recherches autour de l'appareil, qui gisait dans un mètre d'eau à marée basse, hier.

Les rescapés ont subi des blessures comparables

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Ce n'est pas avant au moins trois jours que les enquêteurs de la Sûreté du Québec et du Bureau de la sécurité des transports du Canada pourront interroger les trois rescapés de l'accident d'avion de Pointe-Lebel.

Le médecin des trois hommes, le Dr André Beaupré, un orthopédiste, a jugé que ses patients étaient suffisamment perturbés et qu'ils devaient prioritairement se concentrer sur leur guérison.

En conférence de presse, hier, le directeur des services professionnels de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le Dr Pierre Laliberté, s'est de nouveau fait le porte-parole des blessés. Il a répété que la vie du pilote, François Roch, 40 ans, et des passagers Roger Bérubé et Steve Lemieux, 38 ans, n'est pas en danger.

Tous trois présentent des blessures comparables, qui s'apparentent très bien au choc subi lors d'une décélération brutale, a-t-il expliqué.

Ainsi, les trois hommes, des « costauds », ont des fractures à une ou deux vertèbres, les dernières dorsales dans le cas de M. Roch, les premières lombaires dans les autres. C'est donc le dos qui a absorbé le choc. Le port de la ceinture a contribué à ces blessures, mais il faut voir que sans elle, les victimes auraient été projetées contre la carlingue, a noté le médecin.

Les hommes ont aussi des fractures au talon ou à la cheville, autre caractéristique de la décélération. L'un a une fracture au nez, un autre au sternum, et les contusions et engelures sont nombreuses.

Des trois hommes, le pilote François Roch est le plus sévèrement touché. Il a subi une intervention chirurgicale en après-midi, dans le but de consolider ses vertèbres fracturées.

Rien ne permet de croire « pour le moment » que lui ou l'un de ses compagnons de mauvaise fortune pourrait demeurer paralysé.

Mais bien qu'aucune de leurs blessures ne mette leur vie en danger, « ça ne veut pas dire qu'ils ne souffrent pas », a précisé le médecin. Ils sont sous analgésiques.

Les blessés sont aussi toujours sous l'effet du choc psychologique. « Il faut voir qu'ils sont demeurés conscients pendant toute la durée de l'événement », relève le médecin. En même temps, cette conscience leur a certainement sauvé la vie, croit-il.

C'est un formidable instinct de survie qui a permis à ces trois hommes de résister à l'épreuve à laquelle ils ont été soumis, a-t-il poursuivi.

Malgré leurs blessures, ils ont trouvé la force de s'extirper de l'avion et de l'eau glaciale, de grimper sur la carlingue, de s'y maintenir malgré la douleur et le froid jusqu'à l'arrivée des secours. Par contre, ces mouvements n'auraient pas été possibles si la moelle épinière avait été touchée.

La position occupée dans l'avion a sans doute joué en faveur des survivants. Les deux passagers se trouvaient apparemment derrière le pilote.

Les épouses de M. Bérubé et M. Lemieux, hospitalisées en traumatologie, se trouvaient auprès d'eux dès hier matin. La conjointe de M. Roch, qui se trouve aux soins intensifs, était attendue dans la journée.

Pour l'instant, les familles ont refusé toute demande d'entrevue. Par contre, elles ont demandé aux médias de transmettre leurs remerciements aux personnes qui ont participé à l'évacuation des blessés et à toute l'opération de sauvetage.

Les blessés séjourneront à l'hôpital pendant au moins une semaine.



Gilles Beaudin et Vital Gaudreault,
deux des sept victimes du crash.



Marc Perrault, du
BST.



Jean-François Roussin-Roy, 5 ans.
Greffé du foie.

Dr Sarah Bouchard. Chirurgienne.
« S'il vous plaît, donnez
du sang. On a besoin
de vous tous les jours
pour sauver des vies. »

Donner du sang,
une question de vie.



HÉMA-QUÉBEC

EN BREF

QUÉBEC
Origine de
l'intoxication
identifiée

L'intoxication qui a touché une centaine de personnes ayant mangé au restaurant Le Pavillon, la semaine dernière, est probablement d'origine virale. L'enquête épidémiologique de la Direction de la santé publique a permis d'établir que la nourriture n'était pas contaminée. L'hypothèse la plus probable est qu'un manipulateur d'aliments, qui ne présentait aucun symptôme de gastro-entérite au moment de son travail, mais porteur du virus, ait contaminé les aliments servis lors de ces repas», écrit la DSP dans un communiqué. Les propriétaires du restaurant se sont dit déconcertés, «puisque des règles très strictes sont en vigueur et que les mesures sont prises pour éviter que les aliments ne soient contaminés par un employé indisposé.» Il ont dit avoir resserré leurs politiques pour éviter qu'une telle histoire ne se répète. C.S.

MRC DES ETCHEMINS
Le préfet McCaughry
dans l'eau bouillantePIERRE PELCHAT
Le Soleil

LÉVIS — La controverse entourant le paiement en double de comptes de dépenses du préfet de la MRC des Etchemins rebondira ce soir à la réunion du conseil de la MRC. Le préfet et candidat libéral défait dans Bellechasse aux dernières élections, Roger McCaughry, s'est dit d'accord à ce qu'une vérification de ses comptes de dépenses soit faite afin de tirer l'affaire au clair.

«Nous aurons une réunion mercredi soir. On va vérifier cela», a-t-il indiqué. Celui qui est également maire de la paroisse de Sainte-Germaine de Lac-Etchemin n'a toutefois voulu s'avancer sur la forme que pourrait prendre cette vérification et qui en serait chargée.

Il y a quelques jours, un reportage diffusé par Radio-Canada révélait que M. McCaughry s'était fait rembourser en double des frais de déplacement. L'an dernier, alors qu'il siégeait au comité d'adaptation de la main-d'œuvre de l'Association touristique régionale (ATR) de Chaudière-Appalaches, le préfet s'est fait payer ses frais de déplacement en automobile. Or, à deux reprises, la MRC des Etchemins lui a payé ces mêmes dépenses pour un

montant de 150\$. On a également rapporté que M. McCaughry avait reçu une somme de 143\$ du Conseil régional de la concertation et du développement pour des déplacements à des réunions en 1995 et 1997. Pour ces mêmes déplacements, le préfet aurait obtenu de la MRC des Etchemins un montant de 103\$.

En outre, l'ex candidat libéral a reçu une somme de 528\$ de la MRC pour des déplacements à sept réunions à l'Union des MRC du Québec en 1997 et 1998. Au cours d'une entrevue à Radio-Canada, M. McCaughry aurait admis s'être fait rembourser ces dépenses par l'Union des MRC à raison de 30 cents du kilomètre.

DES ERREURS

Par ailleurs, le préfet n'a pas écarté la possibilité qu'il y ait eu des erreurs dans la confection de ses comptes de dépenses. «Je siège sur de nombreux comités et je dois assister à plusieurs réunions», a-t-il fait part.

Jusqu'à maintenant, aucune enquête n'a été demandée et aucune plainte n'a été portée contre le préfet. Ce dernier n'a par ailleurs entrepris aucune procédure contre Radio-Canada à la suite de la diffusion du reportage incriminant.

VAL-BÉLAIR

Reynald Jean,
un bon gars
de terrainMARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — Le directeur des travaux publics de Val-Bélair, Reynald Jean, que le maire Claude Beaudoin a congédié cet automne, est entré à l'emploi de la ville comme simple journalier en 1989 après y avoir exécuté de petits contrats pendant deux ans.

«Je ne me voyais pas comme directeur des travaux publics, je ne l'ai jamais demandé», racontait hier M. Jean à la commission municipale qui en appelle de son congédiement. «J'ai été le gars le plus surpris. (...) Je reconnais que je n'avais pas la formation pour ça». «Je suis un gars de terrain, je suis capable de faire fonctionner les employés, de leur parler mais je n'ai pas de diplôme en génie». Pour le convaincre, il se souvient qu'on lui a dit que «l'expérience, c'était aussi bon qu'un diplôme accroché au mur».

Le job lui a été proposé par le directeur général Gaétan Thellend en décembre 1993 et le poste lui a été attribué par une décision de M. Beaudoin, a-t-il dit.

Après avoir été simple soldat à Valcartier, M. Jean avait effectué des travaux d'entretien pour divers employeurs avant d'être embauché par Val-Bélair. M. Jean avait vite été remarqué pour son efficacité au travail, sa bonne volonté et pour les rapports harmonieux qu'il entretenait avec la majorité des employés du service, a-t-il dit.

Il est devenu contremaître en 1990 grâce à M. Thellend, après avoir accepté d'effectuer la garde de fin de semaine aux travaux publics, ce que refusaient les autres employés. Il avait compris que c'était la façon de grimper dans l'échelle, disait-il aux commissaires hier. Mais, «je ne visais pas plus haut que contremaître».

Malgré son manque de diplôme, il rapportait que les rares évaluations qui ont été faites de son travail indiquaient qu'il s'acquittait parfaitement de ses tâches. Ses relations avec le conseil municipal et la direction ont été excellentes, à son avis, jusqu'à ce qu'une série d'articles sur Val-Bélair paraissent à la fin de juin dernier. «M. Beaudoin était très fâché, très en colère contre moi. Je ne comprends pas pourquoi». À ce moment-là, M. Jean sortait d'un congé de convalescence de six mois.

L'avocat de Val-Bélair, M^{re} Roger Pothier, a par ailleurs voulu faire admettre à M. Jean qu'il entretenait de mauvais rapports avec l'exécutif syndical. Selon le directeur congédié, cela se limitait à quelques personnes qui refusaient de travailler ou ne voulaient faire que ce qui leur plaisait.

M. Jean s'est aussi défendu des insinuations du procureur voulant qu'il ait été à l'origine de trois pétitions par lesquelles certains employés voulaient contrecarrer certaines décisions syndicales. M. Jean a toutefois admis qu'il faisait la distinction entre un «bon syndicat» qui accepte de discuter et une forme de syndicalisme où l'on défend de gens qui ne veulent pas travailler.

Il a encore nié avoir imposé une deuxième sanction disciplinaire à un employé pour se venger du syndicat qui avait compensé une suspension sans solde précédente. «Ce n'est pas moi qui l'ai suspendu, c'est le conseil. S'il en a décidé ainsi c'est parce que cet employé le méritait». Les auditions dans cette affaire se poursuivent cette semaine.

Dès maintenant! Dès maintenant! Dès maintenant!

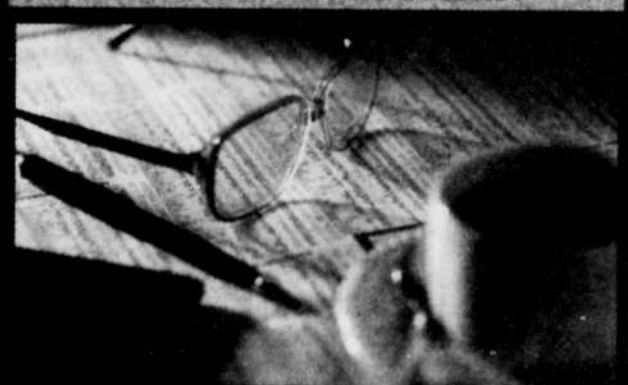
Liquidation
de semi-annuelle
chaussures
25%
à 40%
de rabais

À temps
pour les fêtes!
Rabais sur une
sélection de
chaussures,
de bottes et
de chaussures
athlétiques pour
hommes, femmes
et enfants.

- ♦ Nine West ♦ Enzo Angiolini
- ♦ Luca B. pour Calico
- ♦ Kenneth Cole ♦ Liz Claiborne
- ♦ Nicole ♦ Steve Madden
- ♦ Skechers ♦ Via Spiga
- ♦ Nickels ♦ Aerosoles
- ♦ Hush Puppies ♦ Rockport
- ♦ College ♦ Santana
- ♦ Tommy Hilfiger ♦ Sperry
- ♦ Prospector ♦ Distinction
- ♦ Retreat ♦ Nike ♦ Reebok
- ♦ Brooks ♦ et autres!



La sélection varie selon le magasin. Les rabais s'appliquent sur les prix courants étiquetés. La Solderie des manufacturiers ne fait pas partie de cette offre. Achats en personne seulement.

LA FORMATION CONTINUE...
POUR DÉFIER L'AVENIR!

Vous cherchez un cours qui répond à vos besoins et s'adapte à votre horaire ?

LA SOLUTION:
L'ENSEIGNEMENT
À DISTANCE

Administration • Arts visuels • Biochimie médicale
Biologie • Cinéma • Communication • Droit
Économie rurale • Français • Géographie • Géologie
Informatique • Management • Marketing • Méthodes
quantitatives • Psychopédagogie • Sciences comptables
Sciences et qualité des aliments • Sciences infirmières
Sols • Théologie

● Certificats et microprogramme
offerts entièrement à distance

- Certificat en distribution et merchandising alimentaires
- Certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts
- Certificat en informatique
- Certificat en planification financière personnelle
- Certificat en sciences et qualité des aliments
- Microprogramme de premier cycle en entrepreneuriat et PME

● Diplôme de 2^e cycle en
administration (internet)

RENSEIGNEMENTS : (418) 656-3202

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA FORMATION CONTINUE

Tél. : (418) 656-3202

ou 1 800 561-0478

Téléc. : (418) 656-5538

Mél. : dgfc@dgfc.ulaval.ca

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

www.ulaval.ca



Morts sur le coup



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERHEAULT

Deux hommes de 23 ans ont été trouvés morts, hier matin, dans leur voiture accidentée. Du givre recouvrait leur véhicule, indiquant qu'ils se trouvaient à cet endroit depuis plusieurs heures. Les victimes sont François Cloutier et Yvan Gilbert, de Saint-Joseph, dans la Beauce, où l'accident s'est produit. La voiture a été trouvée à 100 mètres de l'endroit où ils ont quitté la route 173, hors du village. Le conducteur, François Cloutier, a dérapé à la sortie d'une courbe et a fait un vol plané au-dessus d'un fossé. La voiture a terminé sa course près de la voie ferrée après plusieurs tonneaux. Aucune trace de freinage n'était visible, mais un morceau de voiture était accroché à un arbre, à une hauteur de quatre mètres. Ce n'est que lorsqu'il a fait jour, un peu avant 7 h, qu'un automobiliste a aperçu le véhicule. Les policiers ont mis un certain temps avant d'établir qui était le conducteur, tellement les corps avaient été déplacés sous l'impact. Le coroner Gilbert Bérubé a demandé une analyse toxicologique et d'alcoolémie. D'ici à ce que les résultats d'autopsie soient connus, l'examen externe qu'il a réalisé sur les victimes l'amène à fixer l'heure de la mort autour de minuit. Mais les blessures constatées lui permettent déjà d'affirmer qu'elles sont décédées lors de l'impact, et qu'elles n'ont pu mourir de froid.

JEUNE MILLIONNAIRE DE LONGUE-RIVIÈRE

Le p'tit gars ordinaire récupéré comme véhicule promotionnel

ALAIN BOUCHARD

Le Soleil

SAINTE-FOY — Tony Tremblay, ce p'tit gars ordinaire de la Côte-Nord qui dit être resté le même p'tit gars ordinaire de toujours même après avoir gagné 8,5 millions \$ à la loterie, l'été dernier, a été consacré, hier, véhicule promotionnel des conseillers en placements Geoffrion, Leclerc, Marcoux. (GLM).

« Bien sûr qu'on a un intérêt à être ici avec Tony, ce matin », a fini par admettre Alain Langlois, de GLM, lors d'une rencontre de presse convoquée pour annoncer les dons de charité du jeune multimillionnaire, mais manifestement destinée à aussi mousser l'image de ses conseillers financiers.

La nouvelle célébrité de Longue-Rivière distribue 25 000 \$ à des organismes de charité patentés du Québec, dont 3000 \$ chacune à cinq organisations de son propre patelin. Des représentants de celles-ci avaient d'ailleurs fait le voyage avec leur mécène, hier, pour venir se faire tirer le portrait au Château Bonne Entente de Sainte-Foy.

Les aumônes de Tony Tremblay représentent exactement 0,28 % de sa fortune, ce qui équivaut proportionnellement à ce que plusieurs employés d'entreprises du Québec versent annuellement à Centraide, sous forme de perception automatique à même le chèque de paye hebdomadaire, sans pour autant convoquer une conférence de presse.

Ce coup de publicité avait été monté avec le concours de la firme Jean Brouillard Communication et relations publiques, dont les frais seront évidemment absorbés par ce que GLM va désormais coûter à Tony Tremblay : environ 15 000 à 20 000 \$ par année, a indiqué le porte-parole Alain Langlois, présenté comme un « vieil » ami personnel du millionnaire.

Petite précision : un « vieil » ami personnel depuis juillet dernier, en fait, c'est-à-dire depuis que les millions \$ de Loto-Québec sont tombés sur le dos de M. Tremblay. M. Langlois a bien dû finir par le préciser.

C'est d'ailleurs ce dernier qui répondait tout le temps à la place du p'tit gars ordinaire qui n'avait supposément pas changé, lorsqu'il était interrogé sur le quand-comment-pourquoi de cette association avec GLM et de la mise en scène d'hier.

Alain Langlois a dit que celle-ci avait été décidée pour disposer des multiples demandes d'entrevues médiatiques dont son protégé fait sans cesse l'objet depuis le grand jour. « Il va retourner à la tranquillité tant recherchée tout de suite après », a-t-il affirmé.

Au-delà de ses dons de charité et de ses placements, Tony Tremblay a indiqué qu'il songeait éventuellement à retourner aux études. « En comptabilité ou en administration », a-t-il dit, à mesure qu'Alain Langlois lui soufflait les mots à l'oreille...



La vaste mise en scène de la charité, conjointement organisée par GLM et Jean Brouillard Communication.

À court d'idées pour une sortie resto?

Cliquez à la bonne adresse
www.lesoleil.com
et prenez contact
avec des
spécialistes
sur mesure

FROMAGES
AU LAIT CRU

AMOUREUX de ces délices, votre aide est sollicitée pour soutenir une recherche scientifique essentielle à l'essor de cette fromagerie de nos ancêtres. Dr C. Vachon, initiateur de la Coalition québécoise en faveur du fromage au lait cru en 1996
(418) 650-0169

De la GRANDE visite pour les PETITS!

Adibou en personne

Les enfants, venez me rencontrer chez CDVD!

Mercredi 9 décembre de 16h à 21h
Jeudi 10 décembre de 16h à 21h
Samedi 12 décembre de 15h à 20h

Cyber et ses amis!

Voyez aussi CYBER et ses amis, en compagnie de l'auteur du logiciel, Marie-Claude Belanger
Samedi 12 et dimanche 13 décembre de 11h à 17h

L'ultime espace du
CEDEROM et du VIDÉODISQUE
909, Pierre-Bertrand (voisin de l'entrepôt du hockey)
www.cdvd.net
418.527.0444 Courriel: cdvd@cdvd.net

SPÉCIAL de NOËL

jusqu'à **50%** de rabais
sur tous les pianos en magasin

SCHIMMEL PETROF
YOUNG CHANG

Rabais accordés sur les claviers Kurzweil,
guitares acoustiques et accessoires

Ouvert les dimanches jusqu'au 20 décembre
AUSI DISPONIBLE PLAN DE FINANCEMENT ADAPTÉ

LES PIANOS
ANDRÉ BOLDUC
INC.

LA MAISON DU PIANO AU QUÉBEC

1255, AVE MAGUIRE, SILLERY 686-5055
STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE

SHEAFFER® Prelude™

L'un des plus grands choix de finis de qualité en email de teintes variées à compter de 27\$

Garantie à vie • Fabriqué aux États-Unis

Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOUTIQUE DU
Style

PLACE LAURIER
SAINTÉ-FOY

GALERIES CHAGNON
LEVIS

AUSI À LAVAL ET SAINT-BRUNO

Pour plus d'informations, composez le 1-800-682-2622 • http://www.birks.com

BIRKS

Les champions de l'élégance le savent bien: nul besoin d'exceller dans un sport pour promener une allure record!

Le Temps Birks, depuis 1879.

Montre sport Birks. Étanche jusqu'à 100 m, style passe-partout. Du solide! Avec en plus la garantie Birks de trois ans, le remplacement de la pile gratuit à vie et le service de gravure gratuit. Pour elle et lui. Acier inoxydable, 90 \$. Deux tons, 100 \$.

Je m'emballe pour les AILES

Vase 24⁹⁵

Offrez la puce-à-porter de Noël, un certificat-cadeau électronique, en valeurs de 10 \$ à 500 \$, qui plaît à tout coup!

Pot-pourri de Noël à partir de 16⁹⁵

OUVERT CE SOIR JUSQU'À 21H

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537 / CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537 / PLACE STE-FOY (418) 652-4537

J E S U I S U N I Q U E

PLACE Ste-Foy

Un club rare...



Le Groupe Quart de siècle du SOLEIL a accueilli de nouveaux membres, lundi, dans ce club des employés qui ont 25 ans et plus de service à l'emploi du journal. Sur la première rangée: Francine Létourneau (production), Suzanne Cloutier (administration-crédit), Jocelyne Boutet (publicité), Danielle Nolin (rédaction). Sur la deuxième rangée: Robert Fleury (rédaction), Myriam Paquet (publicité), Raymond Giroux (rédaction), Gilbert Lacasse (président du SOLEIL), Monique Bhérier (rédaction), Irénée Barbeau (président du Groupe Quart de siècle) et Pierre Côté (administration). N'apparaît pas Gilles Ouellet (rédaction). Le groupe, fondé en 1944, compte 198 membres retraités et 108 membres encore actifs au SOLEIL.

EN BREF

LA MALBAIE

Accusé de deux vols

Luc Levasseur, 36 ans, de Trois-Rivières, comparaitra à nouveau devant le juge François Tremblay, le 19 janvier, pour présenter son avocat en vue de son procès qui se déroulera devant juge et jury, à compter du 9 février. L'homme est accusé de deux vols qualifiés à la caisse populaire de Saint-Siméon, perpétrés les 1^{er} octobre et 2 décembre 1997. Dans le premier cas, il avait été aidé de complices qui sont toujours au large. D.G.

Pas de prison

Marco Morin, 26 ans, de La Malbaie, a reçu hier une sentence relativement clémente du juge Marc Dufour: 18 mois de prison à être purgés dans la communauté, pour trafic de cocaïne. Morin fait face à des conditions sévères et devra s'astreindre à des travaux communautaires. Le jeune homme a été trouvé en possession de 40 grammes de cocaïne qu'il écoulait sur le marché local. Il se serait amendé depuis son arrestation, ce qui lui a évité de prendre la direction des cellules. D.G.

À l'épreuve de tous les feux

Saint-Nicolas inaugure sa nouvelle caserne

MARC SAINT-PIERRE

Le Soleil

SAINT-NICOLAS — Avec la réorganisation de son Service des incendies, la construction d'une caserne additionnelle à l'est de son territoire et la mise en service d'une nouvelle auto-pompe, la Ville de Saint-Nicolas a amélioré sa capacité d'intervention et accru la sécurité de ses citoyens.

C'est ce qui est ressorti des propos du maire Richard Blondin et du directeur du Service des incendies, Conrad Gosselin, lors de l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers, rue Claude-Jutra, hier, à Saint-Nicolas.

« La construction de la nouvelle caserne a coïncidé avec la réorganisation de la protection contre l'incendie sur notre territoire. L'entente avec la Ville de Saint-Rédempteur concernant l'ancien secteur de Bernières en matière d'incendie a pris fin le 30 août. Il devenait donc impérieux pour la Ville de Saint-Nicolas de prendre la relève adéquatement en rapprochant la caserne principale de la partie la plus peuplée de la ville. La caserne de la route Marie-Victorin continuera pour sa part de desservir l'ouest du territoire », a expliqué le maire Blondin.

« La nouvelle façon est-ouest de desservir le territoire par une réponse prioritaire de la part de l'une ou l'autre caserne permet de raccourcir le temps d'intervention de précieuses minutes », a noté pour sa part le directeur Gosselin, en précisant que son service peut se rendre sur le lieu d'une urgence dans un délai de cinq à 10 minutes sur 90 % du territoire de la ville.

L'agrandissement du territoire à



La nouvelle caserne permettra de mieux desservir une partie de Saint-Nicolas de plus en plus densément peuplée.

desservir auquel ont fait allusion MM. Blondin et Gosselin s'est également traduit par l'embauche de 11 nouveaux pompiers à temps partiel, de quoi porter à 29 l'effectif du Service des incendies.

La multiplication par deux des points de desserte des services du directeur Gosselin a en outre amené la Ville à l'équiper d'une auto-pompe additionnelle, dotée des équipements les plus modernes.

DES ÉCONOMIES

Construite par RBC Construction, de Saint-Nicolas, et dessinée par l'architecte Michel Leclerc, de Saint-Nicolas également, la nouvelle caserne d'un

peu plus de 1 million \$ comprend des espaces à bureaux destinés à la direction du Service des incendies, un bloc sanitaire complet, une salle de formation pouvant être transformée en centre des mesures d'urgence, un garage pour les camions des pompiers, etc. S'y ajoute un espace pour des véhicules municipaux.

« Cette section permettra à la Ville de réaliser des économies sur l'utilisation des véhicules mais surtout sur le temps de travail des employés qui devaient auparavant traverser toute la ville, c'est-à-dire faire dix kilomètres plusieurs fois par jour pour aller desservir l'est du territoire de plus en plus densément peuplé et requérant de plus en plus de services », a noté M. Blondin.

Le territoire à desservir s'étend maintenant sur 10 km, à St-Nicolas

brunet
Galeries Charlesbourg
Ouvert 24 heures



M^{me} Turmel s'est laissé allumer par Marc-André Coallier !

Dans le cadre du concours « Laissez-vous allumer par l'artiste de votre choix », Hydro-Québec félicite M^{me} Hélène Turmel qui a gagné un décor extérieur unique, conçu par Marc-André Coallier, l'artiste qu'elle a choisi. M^{me} Turmel a aussi reçu 500 \$ en argent de poche parce qu'elle a bien identifié le mot mystère diffusé à Flash sur les ondes de TQS.



Les décorations ont été fournies par Rona et branchées par les monteurs de lignes d'Hydro-Québec.

Hydro Québec LE SOLEIL TQS RONA



Boutique Militaire Québec

730, boul. Charest Est, Québec
(près Cinéplex Odéon) 640-9227

Ouvert tous les soirs du 10 au 23 déc. sauf samedi: 9h30 à 17h dimanche: 12h à 16h

Sac de couchage Woodstock

Isolation Thinsulate Litolift, grandeur 90 po - 34 po avec capuchon
Température -5°C
Valeur 99⁹⁹ \$

Spécial 79⁹⁹ \$

Tuques Thinsulate

Double d'isolant thermique pour un plus grand confort
Noir ou olive
5⁹⁹ \$

Jumelles compactes

Par Tasco, couleur noire ou camouflage, avec étui
39⁹⁹ \$ - 49⁹⁹ \$

Jacket doublé

Collet de fourrure noire
Jacket nylon couleur marine
Style policier
49⁹⁹ \$

Bas de laine

Gris avec ligne rouge 50% laine, 25% nylon
Grandeurs dame ou homme
3/7⁹⁹ \$

Bottes de marche

Cuir doublé, excellente semelle
2 couleurs disponibles
Variété de grandeurs adultes
79⁹⁹ \$

Sac de couchage

Grandeur 78 po x 34 po + capuchon
Modèle rectangulaire
Température -8°C
Valeur régulière 129⁹⁹ \$

Spécial 99⁹⁹ \$

NOËL au CAPITOLE de QUÉBEC

Au profit de la Fondation Gilles Kègle et de la Corporation du Royal 22e Régiment

Un soir seulement • 11 décembre



COMPLÈT

Soirée de Noël

par la Musique du Royal 22e Régiment

Programme de la soirée:

la première partie sera un concert de Noël et la deuxième partie fera place à la danse lorsque l'orchestre se transformera en «Glen Miller Band»

Heure: 19h

Prix: 15\$* au balcon • 20\$* au parterre

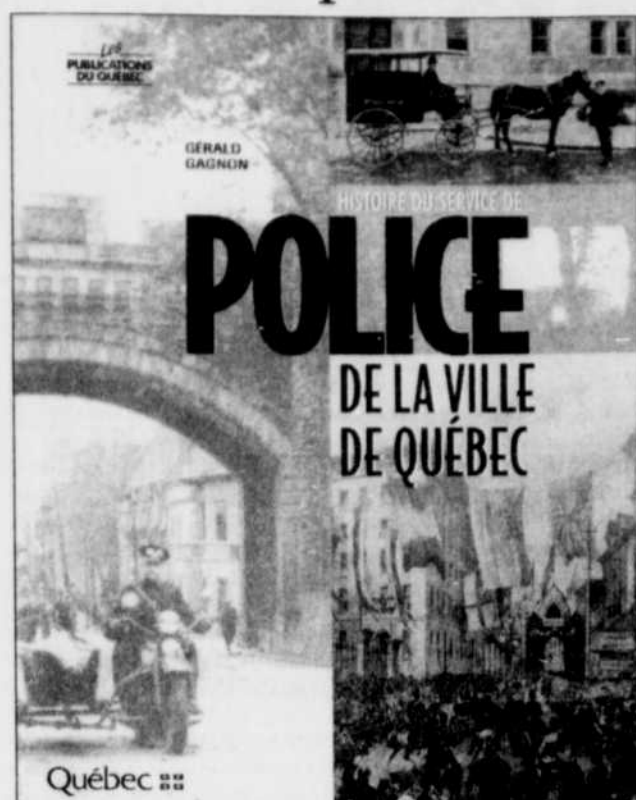
*Taxes et frais en sus.

Forfait souper-spectacle disponible: calculer 20\$ de plus par billet au parterre
Le tout disponible sur le réseau Billetech 1 800 361-4595 et au Capitole 694-4444.

LE SOLEIL



L'histoire de la police



Le service de police de la Ville de Québec a lancé hier un livre relatant son histoire, et même sa préhistoire, puisqu'il décrit aussi les premières organisations visant à faire régner l'ordre aux premiers temps de la colonie. L'ouvrage, qui compte 125 photographies, a été rédigé par l'historien **Gérald Gagnon**. Il est en vente au coût de 32,95\$ dans les points de vente des Publications du Québec.

SAINT-RÉDEMPTEUR Le projet de budget du maire battu au vote La proposition sera reformulée d'ici peu

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

SAINT-RÉDEMPTEUR — La proposition de budget pour l'an prochain de Saint-Rédempteur a été battue, hier soir. Quatre conseillers dont un qui fait partie de l'équipe du maire Jean-Claude Paquet ont voté contre les prévisions de revenus et de dépenses de la municipalité et deux ont approuvé la proposition.

Le conseiller Pierre Samson qui a été élu avec le maire Paquet a expliqué sa décision de s'opposer au budget par l'annonce tardive du gouvernement du Québec de réduire de 35 000\$ les paiements de péréquation accordés à Saint-Rédempteur.

INFORMÉS À LA DERNIÈRE MINUTE

Devant cette situation, le maire a proposé de faire passer de 2 e à 4 e du 100\$ d'évaluation la hausse de taxes imposée aux contribuables. « Nous avons été informés à la dernière minute de la décision du gouvernement. Je veux étudier plus à fond les possibilités avant d'adopter le budget », a-t-il affirmé. Il estime d'autre part que les prochains jours devraient laisser le temps d'apporter les réponses aux objections soulevées par les trois conseillers de l'opposition. « On va refaire nos devoirs. Ce n'est pas une question d'augmentation de taxes », a-t-il ajouté.

PRÉSENTATION PRÉMATURÉE

Un des trois conseillers de l'opposition, Charles Morisset, partage le point de vue du conseiller Samson à l'effet qu'il ne s'agit pas d'une opposition à une majoration des taxes. « La présentation du budget était prématurée à la suite de la réduction de la péréquation. On ne sentait pas à l'aise de voter pour. Il y a des erreurs dans les prévisions de revenus », a-t-il dit.

Selon M. Morisset, le problème à Saint-Rédempteur n'en est pas un de contrôle ou de réduction des dépenses. « C'est plutôt au niveau des revenus. Nous n'avons pas beaucoup de commerces et d'industries et la construction résidentielle a ralenti beaucoup, ce qui ne nous amène pas des revenus supplémentaires », a-t-il expliqué.

De nouvelles prévisions budgétaires seront fort probablement présentées avant les Fêtes.

SAINT-GEORGES Deux policiers blâmés Faute professionnelle et conflit d'intérêts

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ **SAINT-GEORGES** — Le Comité de déontologie policière blâme deux agents du corps de police de Saint-Georges de Beauce, Maurice Perron et Régis Deraps, pour avoir dérogé à l'article 6 du Code, avoir omis de rédiger un rapport d'événement et pour conflit d'intérêts.

Dans son rapport, le président du Comité de déontologie policière, M. Claude Brazeau, déclare que les actes dérogatoires ont été commis au cours d'une intervention policière dans un centre commercial de Saint-Georges effectuée par les deux policiers suite à l'appel des gardiens Stéphane et Rémy Boutin. En fait, le fils de l'agent Maurice Perron, Maxime, était avec cette bande de « jeunes » qui flânaient au centre commercial.

Il a été reproché à l'agent Maurice Perron d'avoir abusé de son autorité à l'égard des gardiens Rémy et Stéphane Morin en les menaçant de leur faire perdre leur emploi.

MENACES SÉRIEUSES

« Malgré que ces menaces ne peuvent être considérées comme des menaces de violence, le Comité considère celles-ci comme étant extrêmement sérieuses. En effet, la suite des événements démontre que l'agent Perron a fait en sorte qu'une plainte de voies de fait sur la personne de son fils soit portée contre Stéphane Boutin », est-il indiqué.

Le Comité considère que la menace et l'intimidation sont des abus d'autorité excessivement graves et constate que malheureusement, ces

abus sont encore trop fréquents. Pour ce qui est de la rédaction d'un rapport d'événement, il appert que lors d'une intervention policière, le rapport fait partie intégrante du processus judiciaire. En conséquence, son omission constitue une faute grave en soi.

« Cette décision consciente et concertée de ne pas rédiger de rapport est une conséquence directe mais distincte de ne pas avoir effectué cette intervention avec désintéressement et impartialité », est-il mentionné dans la décision sur sanction.

Preuve a été faite que l'agent Perron a reçu l'appel téléphonique de la répartitrice qui lui indiquait que son fils avait commis des gestes ré-

préhensibles et qu'il était détenu par les gardiens de sécurité du centre commercial.

Il s'agissait donc pour ce policier d'expérience, de poursuivre M. Brazeau, non pas d'une rencontre avec les au-

torités du centre commercial comme père de famille mais bien d'une intervention policière évidente.

Pour éviter un conflit d'intérêts, le Comité est d'avis que l'agent Perron savait ou aurait dû savoir qu'il devait se faire remplacer dans une situation semblable, pour ne pas être confondu entre son devoir de père de famille et son devoir de policier.

Après avoir pris en considération la gravité de l'inconduite, la teneur du dossier de déontologie et d'un dossier déontologique antérieur où on reprochait à l'agent Perron d'avoir divulgué des renseignements privilégiés du Centre de renseignements des policiers du Québec, le Comité a imposé à l'agent Maurice Perron une suspension sans traitement de 22 jours ouvrables.

Pour sa part, l'agent Deraps a été réprimandé pour ne pas avoir rédigé de rapport d'événement et a reçu un blâme pour conflit d'intérêts.

Le fils d'un des policiers mis en cause se trouvait parmi les jeunes flâneurs

Licenciement à cause de l'âge La Commission des droits déboutée

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ **QUÉBEC** — La cour d'appel renverse une décision du Tribunal des droits de la personne, qui avait condamné la Compagnie minière Québec Cartier à verser 127 000\$ à un cadre licencié, prétendument à cause de son âge.

Le tribunal, estiment les juges Marc Beauregard, Louis Otis et René Letarte, de la cour d'appel, a erré en concluant à une violation de la Charte des droits et libertés de la personne. Compte tenu du sujet abordé, le très long jugement du tribunal de deuxième instance est susceptible d'affecter plusieurs personnes dans le monde de l'emploi, comme le note le juge Letarte.

Le juge Beauregard, qui a rédigé la majeure partie du jugement, relate qu'après 29 ans de service à l'emploi de Québec Cartier, Georges Blais s'est vu licencié à l'âge de 60 ans. Après avoir débuté comme mécanicien de locomotive, il a gravi les échelons pour terminer, en 1989, au poste de surintendant divisionnaire à l'exploitation ferroviaire.

Au cours de la décennie 1980, Québec Cartier a aboli des centaines de postes, chez les aînés comme chez les plus jeunes. Entre autres nouveaux aménagements, elle a fusionné la division de l'exploitation ferroviaire avec celle de l'entretien de la voie ferrée.

Pour diriger la nouvelle entité, l'entreprise devait donc choisir entre deux surintendants, dont M. Blais. Finalement, l'autre a été choisi parce qu'il avait de meilleures connaissances en informatique. Une partie de ses tâches devaient toutefois être confiées à un troisième cadre, de sorte que, de trois postes, Québec Cartier n'en conservait que deux. Devant le Tribunal des droits, plusieurs dirigeants de Québec Cartier ont affirmé qu'aucune stratégie ne visait à licencier des employés de 60 ans et plus. Malgré cela, le tribunal a conclu que le poste aurait dû revenir à M. Blais, et que celui-ci avait été licencié en partie à cause de son âge.

Le tribunal considérait que la connaissance en informatique du titulaire du nouveau poste n'avait été qu'un prétexte invoqué après coup. À l'opposé, estime la cour d'appel, M. Blais devait

SAINTE-FOY Première policière promue lieutenant



Martine Bédard

SAINTE-FOY — Un mois après le service de police de Québec, la sécurité publique de Sainte-Foy a nommé une première femme à des fonctions de cadre.

Martine Bédard, 32 ans, vient d'être nommée lieutenant, après huit ans de service à Sainte-Foy.

Elle dirigera une équipe d'une quinzaine de patrouilles.

Le service de la sécurité publique de Sainte-Foy est celui qui compte la plus grande proportion de femmes dans la province, selon le lieutenant André Fillon, soit 22 sur un total de 115 policiers. C.S.

Québec Cartier avait été condamnée à verser 127 000 \$

ÉPARGNEZ 28 %

LE BALCONNET POIS ET GUIPURE 34.95

Le jeu hyperféminin du tricot de coton côtelé rehaussé de petits pois satinés brodés en relief, de la riche bordure décorative en fine guipure. Blanc 32-34 A, 32 à 36 B-C. Rég. 49.00* Culotte coordonnée 19.99

la maison
simons

PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

SUSHI 1\$

MERCREDI SOIR AVIATIC CLUB
Gare du Palais
Rés.: 522-3555

Le Conseil CLUB VOYAGES ALFA

GROUPES ACCOMPAGNÉS DÉPARTS GARANTIS

Costa Del Sol, Marbella

Studios et appartements 1 chambre
3 février, 5 sem. à partir de 1619\$
17 février, 3 sem. à partir de 1419\$

Croisière - Antilles de l'Est - Le Norway (ancien SS France)

30 jours, 7 nuits, cab. int. 1527\$ cab. ext. 1730\$

Puerto Vallarta

Hôtel Vista Club Playa de Oro
18 janv., 11 jours 1399\$ 21 janv., 12 jours 1439\$
8 mars, 11 jours 1489\$ (non accompagné)

Prague

4 au 13 mars 1089\$

Iles Canaries - Tenerife

7 au 21 mars 2231\$

Vienne et Budapest

11 au 29 mars 1595\$

Croisière en Alaska (Rhapsody of the seas)

26 juin, 7 nuits Cab. int. 2449\$ Cab. ext. 2839\$

Croisière à Hawaii (Rhapsody of the seas)

23 sept. au 6 oct. à partir de 3439\$

Oberammergau et l'Allemagne

9 au 23 juin 2000 3989\$

Tarifs par personne de Montréal, occupation double taxes incluses, possibilité départ de Québec

*Autres destinations et dates, informez-vous!

969, route de l'Église, Ste-Foy
Tél.: 653-6099

En décembre, le multimédia est
HYPERACTIF

Les tous derniers produits multimédias présentés en direct chez **CDVD**

Les langues sur le bout des doigts
"Tell me more"
Vendredi 11 décembre de 18h à 21h
Samedi 12 et dimanche 13 décembre de 10h30 à 17h

La nouvelle façon branchée de cuisiner
"Le chef c'est moi"
Samedi 12 décembre de 10h30 à 17h

L'ultime espace du **CÉDÉROM** et du **VIDÉODISQUE**
909, Pierre-Bertrand (voisin de l'entrepôt du hockey)
www.cdvd.net
418.527.0444 Courriel: cdvd@cdvd.net

ENQUÊTE SUR LA TRAGÉDIE DES ÉBOULEMENTS

Les thèses de la vitesse sur les routes et de la fatigue des chauffeurs s'affrontent

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — La vitesse sur les routes contribue davantage aux accidents impliquant les poids lourds que la fatigue des chauffeurs. Cette déclaration de Claude Pigeon, vice-président exécutif de l'association du camionnage du Québec, a créé des étincelles.

M. Pigeon a fait cette déclaration lors de l'avant-dernière journée de l'enquête du coroner Malouin sur la tragédie des Éboulements.

Le porte-parole de l'association du camionnage s'est fait apostropher lorsqu'il a répété ses propos, lors d'une entrevue. Ulysse Duchesne, maire de Saint-Fidèle et président du comité « Sécurité chez nous », n'a pas du tout apprécié ce qu'il interprète comme un blâme à l'endroit des chauffeurs des poids lourds.

« Avec des chauffeurs payés au kilomètre, c'est normal qu'ils ne veulent pas perdre de temps et rouler long-

temps pour se faire un salaire raisonnable », a répliqué M. Duchesne, aussi conseiller syndical à la CSN.

Dans son témoignage, le porte-parole de l'association du camionnage a aussi dit qu'aucune réglementation ne pourrait remplacer le jugement d'un chauffeur.

« Le jugement d'un chauffeur n'est pas le même à sa 80^e heure de travail qu'à sa 15^e », a répliqué M. Duchesne. Il blâme les employeurs pour les conditions de travail accordées aux

chauffeurs. « C'est aux employeurs de revoir toute l'organisation du travail », a-t-il ajouté. Selon M. Duchesne, un chauffeur n'a pas le choix de rouler, sinon c'est le chômage qui l'attend.

SÉVÉRITÉ POUR TOUS

Dans son témoignage, M. Pigeon a répété à plusieurs reprises que l'association des camionneurs est très favorable à une réglementation plus sévère dans l'industrie du transport routier, à la condition qu'elle s'applique à tout le monde. Il a beaucoup insisté sur la nécessité de resserrer les contrôles routiers. Édicter de nouvelles normes en sécurité lui apparaît inutile si des ressources ne sont pas ajoutées pour s'assurer qu'elles seront

respectées.

Son association n'a pas fait d'étude pour savoir le nombre de contrôleurs

routiers qu'il faudrait ajouter. M. Pigeon dit avoir déjà entendu parler du nombre de 100.

La journée d'hier a permis d'apprendre que le gouvernement fédéral entend mener une consultation publique à l'échelle du pays sur la sécurité routière. Le ministre fédéral des Transports a écrit à ses homologues des provinces, le 18 novembre, à ce sujet.

Tout le débat sur la sécurité routière pourrait mener à des examens encore plus difficiles pour l'obtention d'un permis de conduire. Claire Monette, sous-ministre adjointe au ministère des Transports du Québec, a donné une indication en ce sens. Selon M^{me} Monette, les automobilistes ont peu de connaissances sur le comportement des véhicules lourds. Un aspect qu'un comité qu'elle coprésiderait pourrait recommander de corriger. Selon les statistiques, les automobilistes sont responsables de 60 % des accidents impliquant une auto et un camion.

Les automobilistes seraient responsables de 60 % des accidents avec un camion

CHARLEVOIX Entente de principe au casino

DENIS GAUTHIER
Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Les représentants du casino de Charlevoix et des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) sont parvenus à une entente de principe pour le renouvellement du contrat de travail des 235 employés de l'établissement.

Les détails de l'entente seront soumis aux membres aujourd'hui et demain. Le délégué syndical, Steeve Gingras, confirme que les deux parties se sont entendues sur un projet de convention, mais refuse d'en dire plus.

Dernièrement, les négociateurs syndicaux ont élevé publiquement le ton pour dénoncer l'intention de la direction de déposer une offre finale dont ils annonçaient déjà qu'ils recommanderaient le rejet. « Loto-Québec a bonifié son offre. Même si elle ne rencontre pas tous nos objectifs de négociation, elle s'avère néanmoins acceptable », mentionne M. Gingras pour expliquer le changement d'attitude.

Les points en litige ne portent pas sur les clauses salariales. Les syndicats veulent toutefois obtenir la parité avec leurs confrères de Montréal et de Hull concernant certaines clauses normatives touchant les repas, les congés parentaux, etc.

Le SOLEIL a appris que la rémunération à pourboires fait partie de l'offre qui sera soumise aux croupiers. Loto-Québec s'est dernièrement entendue avec ses croupiers du casino de Montréal sur ce mode de paiement et souhaite l'étendre à ses autres établissements.

Les négociations se déroulent avec en toile de fond des mises à pied massives effectuées il y a quelques jours en raison d'une baisse d'achalandage attribuable à la fermeture du Manoir Richelieu et aux travaux d'agrandissement de la maison de jeux. Une centaine de travailleurs qui ont été touchés. Il serait question de nouvelles coupures en janvier.

Quant à la création d'emplois consécutive à l'agrandissement en cours, M. Gingras souligne qu'il n'en a pas été question. « Doubler la superficie du casino sans ajouter de personnel relève de l'utopie, mais nous n'avons aucune idée des projets de l'entreprise », dit-il.

Le casino de Charlevoix a ouvert ses portes en 1994. Il s'agit d'une deuxième convention collective pour les travailleurs de l'établissement.

CONFÉRENCE Michel Montignac

mercredi 9 décembre
à 14h30...

Avec
Johanne Simard
nutritionniste et
Manon Tremblay
du Centre Mineur
Vitalité Nutrition
Michel Montignac.



ALIMENTS DE SANTÉ
LAURIER

www.econoroute.com/asl

Réervations: 651-3262 places limitées.

15 000 PI DÉDIÉS À VOTRE SANTÉ ET VOTRE BEAUTÉ!

A Place Laurier, entrées S-7 et SS-7

Avis
aux amateurs
d'aubaines!

JEEP
CHEROKEE
SPORT 1998

RABAIS de 8 000 \$



V# 8333 (photo peut différer)

Spécial 25 900\$
Détail: 33 900\$

- Automatique
- Air climatisé
- Volant inclinable
- Select track
- Glaces teintées
- Glaces et verr. élec.
- Roue de secours classique
- Rég. de vitesse
- Phares anti-brouillard
- Porte-bagages
- Miroirs électriques
- Rabais inclus, transport en sus, taxes en sus

MAISONNEUVE
AUTOMOBILES

CHRYSLER Plymouth Jeep

138, rue Maisonneuve
47, boul. René-Lévesque, Québec
(à côté du Grand Théâtre)
529-8135

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 1998, DANS LA LIMITE DES STOCKS

Épargnez 7%, l'équivalent de la TPS SUR TOUS LES MEUBLES* ET ENS. MATELAS-SOMMIER

Sears déduira un montant équivalent à la TPS du montant de votre achat. L'offre s'applique à la marchandise des magasins Sears. Elle ne s'applique pas aux frais de livraison, d'installation ou de contrat d'entretien. À l'exclusion des articles soldés de nos Centres de liquidation et des achats par catalogue. L'offre prend fin le dimanche 13 décembre 1998. *R01 - Meubles: sauf les meubles de jardin et pour bébés.

Rabais 200\$

CANAPÉ 'DAKOTA'

N° 53314. Rég. Sears 899,99.

699⁹⁹

Meubles assortis et recouvrement sur commande spéciale aussi en solde



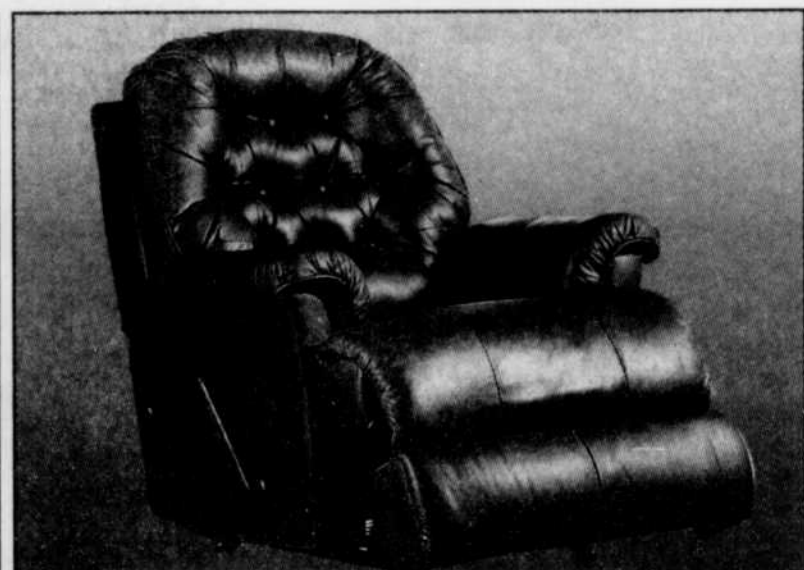
Rabais 200\$

FAUTEUIL INCLINABLE 'GROS LOT'

En cuir et vinyle. Offert en 3 couleurs. N° 41394. Rég. Sears 999,99.

799⁹⁹

Aussi offert avec recouvrement sur commande spéciale



Rabais 100\$

VITRINE

Offerte en 3 finis: chêne, chêne foncé et cerisier.

N° 31005. Rég. Sears 549,99.

449⁹⁹



À moitié prix

ENSEMBLE MATELAS-SOMMIER 'SIERRA' SEARS-O-PEDICSM

À ressorts ensachés; offerts en modèles moelleux et ferme. Pour lits

1 place à TG 2 places. Série n° 70310. Rég. Sears 2899,98-4199,98. L'ens.

1449⁹⁹-2099⁹⁹

Découvrez tous les côtés de Sears^{MC}

Je m'emballe pour les AILES

LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

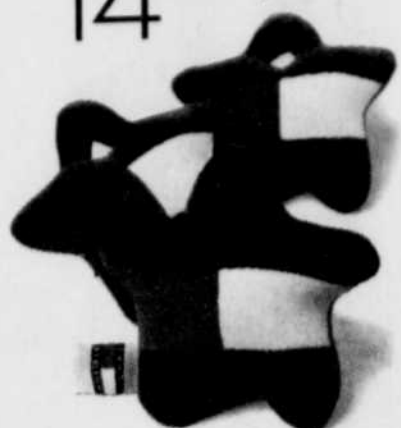
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

Pull col roulé
collection **Les Ailes**
34⁹⁹\$



Hochet
collection **Tommy Hilfiger**
14⁹⁵\$



Avec tout achat
d'article Tommy
7,50 \$

Peignoir en molleton polaire
collection **Les Ailes**
39⁹⁵\$



Bas
collection **Les Ailes**
2/10\$



Un choix de cadeaux emballants pour les tout-petits

Animal en peluche
à partir de
31⁹⁵\$



Combinaison
collection **Les Ailes**
39⁹⁹\$



Casquette **Kangol**
en laine
39⁹⁹\$



Couverture en molleton polaire
collection **Les Ailes**
24⁹⁵\$



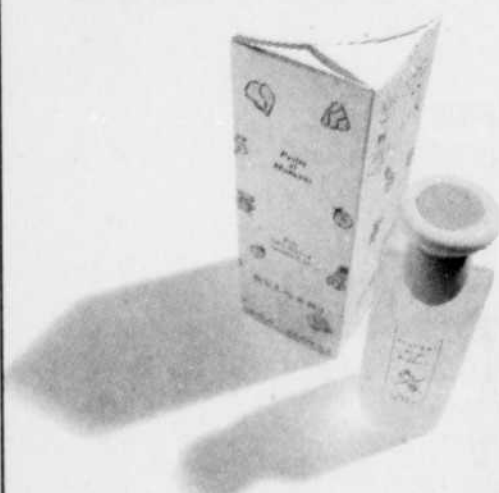
Pyjama deux pièces
collection **Petit Lem**
33⁹⁵\$



Collection **Geneviève Dostaler**
39⁹⁵\$ **19⁹⁵\$**
chapeau foulard



Eau de toilette **Bvlgari**
sans alcool, 100 ml
49\$



Robe
collection **Colimaçon**
44⁹⁵\$



Collection **Petit Lem**
49⁹⁵\$ **32⁹⁵\$**
peignoir pyjama



AILES
LES AILES DE LA MODE



La puce-à-porter de Noël
Un certificat-cadeau électronique
de 10 \$ à 500 \$ qui se glisse partout
et qui plaît à tout coup!



◀ **Déballez !**

LE QUÉBEC LE CANADA

Québec pourra dérouler son tapis rouge Ottawa ne lancera pas de guerre diplomatique sur la visite du premier ministre français

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Le gouvernement canadien laissera le Québec dérouler le tapis rouge sous les pieds du premier ministre français, Lionel Jospin, la semaine prochaine.

Si l'on en croit les diplomates et les services protocolaires, la visite de Lionel Jospin, du 16 au 19 décembre, tranchera avec celle de Boutros Boutros-Ghali, qui avait donné lieu à un affrontement épique entre Ottawa et Québec en septembre.

Le premier ministre Lucien Bouchard avait annulé sa rencontre avec le secrétaire général de la Francophonie. Dans la foulée, son ministre des Affaires internationales, Sylvain Simard, avait incité le recteur de l'université Laval et le maire de Québec à faire de même.

Rien de tel ne s'annonce cette fois-ci. Quelques jours après les élections québécoises, aucune querelle diploma-

tico-protocolaire ne paraît vouloir obscurcir le ciel du triangle Québec-Ottawa-Paris.

La tradition vieille d'un quart de siècle qui permet au Québec de prendre en charge les dignitaires de la Francophonie sera entièrement respectée.

Ainsi, c'est le service du protocole du Québec qui encadrera le volet québécois de la visite de Lionel Jospin en terre canadienne. À Montréal et à Québec, la sécurité du premier ministre socialiste sera assurée par la SQ et des spécialistes français.

Mais Lionel Jospin respectera la hiérarchie et les règles de la bienséance internationale puisqu'il passera par Ottawa avant de venir au Québec. Dans la capitale fédérale, le premier ministre sera accompagné par des représentants canadiens et sera protégé par la GRC.

Initialement, la visite de Lionel Jospin devait se dérouler en juillet. À Québec et Ottawa, on ne croit pas à la possibilité d'un nouveau report, même si l'actualité se bouscule en France.

On affirme que les dates sur la table sont les bonnes.

Le chef du gouvernement français devrait être accompagné par trois ministres : Catherine Trautmann (Culture et Communication), Charles Josselin (chargé de la Coopération et de la Francophonie) et Christian Pierret (secrétaire d'État chargé de l'Industrie).

En venant au Québec, Lionel Jospin rendra la politesse à Lucien Bouchard, qui s'est rendu en France en septembre 1997. Le premier ministre français s'était alors montré exaspéré par les questions des journalistes québécois qui voulaient savoir quelle serait l'attitude de la France si le Québec optait pour la souveraineté.

Lorsque cette question lui sera posée, la semaine prochaine, Lionel Jospin répondra certainement — comme Lucien Bouchard — que ce sujet n'est plus vraiment à l'ordre du jour depuis le scrutin du 30 novembre. Mais il ajoutera probablement que la France « accompagnera » le Québec dans tous les chemins qu'il choisira de prendre.



Le premier ministre français Lionel Jospin

RREGOP

Encore des surplus Le régime de retraite des employés de l'État se porte très bien

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — La vague de départs volontaires sans précédent dans le secteur public n'a pas affecté la santé du principal régime de retraite des employés du gouvernement du Québec, le RREGOP. L'évaluation actuarielle faite par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) montre même l'existence d'un surplus substantiel.

Des sources avancent que le résultat de l'évaluation actuarielle est tellement bon qu'il permettrait une baisse importante du taux de cotisation.

D'autres informations glanées par LE SOLEIL suggèrent que le taux de cotisation pourrait passer de 7,95% à 4,69% à compter du 1^{er} janvier prochain. Pour un employé de l'État qui gagne 55 000\$ par année, la cotisation annuelle au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pourrait diminuer de 1400\$.

Pour les autres régimes de retraite des employés du secteur public, il est question du maintien des cotisations salariales au niveau actuel.

La CARRA devrait dévoiler, dans les prochains jours, les évaluations actuarielles ayant trait aux principaux régimes de retraite qu'elle administre. Ces évaluations sont déjà connues depuis la mi-octobre par les parties patronale et syndicale qui composent le Comité de retraite du RREGOP. Au cours des dernières semaines, les parties ont fait appel à des ressources indépendantes pour vérifier l'exactitude de ces évaluations actuarielles et tout laisse croire que les actuaires consultés en arriveraient aux mêmes conclusions que la CARRA.

Le gouvernement et les syndicats décideront, au cours de la ronde des négociations pour le renouvellement des conventions collectives, ce qu'ils feront des surplus du RREGOP. Ils choisiront entre une baisse des cotisations ou une bonification du régime. Il n'est pas impossible non plus qu'ils s'entendent pour couper la poire en deux et opter pour une légère baisse des cotisations doublée d'une bonification du régime. Dans un premier temps, les syndicats du secteur public devront convenir d'une position commune au sujet de l'utilisation des surplus.

Les calculs faits par la CARRA tiennent compte des répercussions sur les plans démographique et financier des 36 518 départs survenus en 1997 à la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement et les syndicats du secteur public pour la réduction de la masse salariale de l'État. Rappelons qu'au départ, le gouvernement évaluait que 18 500 personnes se prévaudraient des mesures du programme de départs volontaires. En bout de course, deux fois plus de salariés que prévu ont quitté.

Le programme de départs volontaires était composé de modifications aux régimes de retraite et de mesures spécifiques de départs assistés pour certaines catégories de travailleurs. Une partie des coûts du programme, 871,8 millions sur 2,9 milliards \$, était financée par les employés du gouvernement du Québec grâce aux surplus des régimes de retraite.

Calumet de paix



Le chef de l'Assemblée des premières nations, Phil Fontaine, fume le calumet de paix avant une réunion de la Confédération des nations à Ottawa.

Trop de ritalin, trop vite Une nouvelle étude confirme le phénomène

MONTREAL (PC) — Une nouvelle étude indique qu'on prescrit trop vite du Ritalin aux enfants souffrant de « déficit d'attention », pour négliger aussitôt toute autre forme de traitement, comme l'aide aux devoirs et les rencontres avec un orthopédoque ou un psychologue.

Ces observations fournies par une trentaine d'enseignants, de parents, de psychologues et de médecins ont été dévoilées hier à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, qui entend rectifier le tir en adoptant une approche plus globale dès septembre prochain.

Des questionnaires remplis par quelque 800 enseignants révèlent aussi que 4,56% des écoliers lavallois consomment des psychostimulants (ce qui correspond grosso modo à la proportion d'enfants souffrant d'hyperactivité). Les élèves des classes spécialisées sont cinq fois plus susceptibles d'avaler de tels médicaments que ceux des classes régulières (à 20,3% contre 3,8%).

Les garçons sont aussi beaucoup plus touchés que les filles (à 7,2% contre 1,9% dans les classes régulières, et à 23,8% contre 13,6% dans les classes spécialisées). Et c'est en troisième année, vers huit ans, que les enfants risquent le plus d'être traités par médicaments.

Fait plus surprenant, l'ensemble des élèves (filles ou garçons) consomment moins de psychostimulants quand il y a plus de filles dans la classe, comme si ces dernières avaient un effet calmant. Par ailleurs, les jeunes francophones consomment deux fois plus de Ritalin que les anglophones.

« Le problème avec ces médicaments, c'est qu'ils marchent ! En plus, ils marchent avec tous les en-

fants, qu'ils aient des problèmes ou non. Ça devient une solution facile », a lancé le chercheur Yves Tremblay en conférence de presse, afin d'expliquer pourquoi le nombre d'ordonnances pour psychostimulants a bondi de 400% entre 1990 et 1997 (selon la firme privée International Medical Statistics-Canada).

« En dehors des médecins, il n'y a pas assez de ressources pour aider ces enfants-là, renchérit sa collègue pédiatre et coauteure de l'étude, Pauline Gref, de la clinique Val-des-Ârènes. Une fois que le médicament est prescrit, parce que l'enfant est calme, il n'a plus accès à l'orthopédoque, plus accès au psychoéducateur, alors que le médicament n'aide en rien ses capacités d'apprentissage. »

Les quatre auteurs de l'étude rapportent donc que « la médication sert de prétexte pour réduire les services aux enfants » et que « les critères de prescription sont essentiellement non médicaux (échec scolaire, désarroi des parents, pression de l'école) ».

Selon les chercheurs, ceux qui interviennent auprès des enfants subissent ainsi une forte pression, tout en se sentant très isolés. Ils se plaignent de devoir attendre deux ou trois mois avant que l'enfant subisse une intervention psychologique, et que cette évaluation soit souvent trop sommaire pour que les médecins — déjà surchargés — puissent avoir une bonne idée du problème (qui n'a parfois rien à voir avec l'hyperactivité).

En fait, même l'examen neurologique leur semble trop bref, et le suivi inadéquat, pour ne pas dire inexistant.

Un suivi inadéquat, pour ne pas dire inexistant

L'union sociale attendra

Québec et les provinces mettent la priorité sur les paiements dans la santé

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Dix jours après les élections, le gouvernement québécois n'exige plus la conclusion d'une entente sur l'union sociale d'ici trois mois. Le rétablissement du financement dans le secteur de la santé a remplacé ce sujet en tête des priorités.

Par la voix du chef du gouvernement de la Saskatchewan, Roy Romanow, les premiers ministres provinciaux — y compris Lucien Bouchard — demandent à Jean Chrétien qu'il convoque une réunion fédérale-provinciale à la mi-janvier.

Mais cette rencontre, contrairement à ce qu'affirmait (ou souhaitait) le gouvernement québécois durant la campagne électorale, ne portera pas sur l'union sociale — dont le droit de retrait avec pleine compensation financière est une pièce maîtresse. La réunion devrait être entièrement consacrée à la santé.

Dans l'entourage de Lucien Bouchard, on soutient, hier, qu'il s'agit d'un « changement tactique ». « Il faut rétablir les paiements de transfert en santé et bloquer toute nouvelle intrusion fédérale dans ce domaine », expliquait-on.

À cet égard, le budget que Paul Martin déposera aux Communes en février fera office de test.

Le premier ministre Jean Chrétien s'est déjà montré disposé à accroître l'enveloppe « santé » destinée aux provinces. Mais ce qu'exigent ces dernières, c'est le rétablissement des paiements de transfert en santé à leur niveau de 1994. Depuis cette époque, Ottawa a coupé 19 milliards \$.

Les provinces veulent revenir au niveau de 94

« Les premiers ministres provinciaux s'attendent à ce que le prochain budget fédéral reflète l'urgence et l'importance d'un rétablissement du financement dans la santé », a déclaré, hier, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal.

Le ministre rendait compte de la conférence téléphonique de plus d'une heure que Lucien Bouchard a eue avec ses homologues provinciaux. Cet appel-conférence a été qualifié de « courtois » et de « constructif » par Joseph Facal.

« Les premiers ministres ont constaté que l'urgence était dans le sous-financement de la santé. Et que, conséquemment, il fallait demander une rencontre prioritairement là-dessus à M. Chrétien. Il faut régler cette question pour la mi-janvier, avant le budget. »

Le « changement tactique » du gouvernement québécois fait dire à certains que quelques premiers ministres provinciaux ne sont pas aussi pressés que Québec de conclure les négociations sur l'union sociale.

D'autres se demandent aussi si Lucien Bouchard n'a pas fixé un échéancier sur l'union sociale uniquement pour des motifs électoraux.

Au téléphone, hier, les premiers ministres ont malgré tout réitéré le consensus auquel ils sont parvenus à Saskatoon, en août dernier. L'état d'avancement des négociations sur l'union sociale « pourra être évoqué lors de la rencontre avec M. Chrétien », a conclu le ministre Facal.

AUTRES TEXTES

- Une entente à rabais Page A 16
- Chrétien pris à partie Page A 16

Pour voir son fils



John Viinalaa a marché 500 km, de Sudbury à Ottawa, pour tenter de convaincre les législateurs canadiens de modifier la loi sur le divorce et la garde des enfants. Un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes dépose justement aujourd'hui au Parlement un rapport sur la Loi du divorce qui devrait, espère-t-il, satisfaire autant les hommes que les femmes. Le rapport ne recommanderait pas de punition sévère pour les parents qui refusent à leur ex-conjoint l'accès à leurs enfants, ou portent de fausses accusations d'agressions sexuelles. Il ne recommande pas non plus d'imposer la garde partagée à tous les couples en instance de divorce. Les groupes de défense des droits des pères ont fait pression pour obtenir la garde partagée obligatoire après un divorce. (PC)

La « picotte volante » en voie de disparition

Un premier vaccin contre la varicelle est maintenant disponible au pays

■ MONTREAL (PC) — Un premier vaccin contre la varicelle vient d'être autorisé par Santé Canada et est maintenant disponible au pays.

Ce vaccin est homologué aux États-Unis depuis 1995, ainsi qu'aux Philippines, en Malaisie, à Hong Kong, au Brésil et à Taïwan.

Quelque 10 000 000 de doses ont déjà été administrées dans le monde, soit entre 5 000 000 et 10 000 000 de personnes, indiquait hier en conférence de presse à Montréal le Dr Jacques Courville, vice-président à la recherche médicale chez Merck Frosst Canada.

Santé Canada vient tout juste d'homologuer ce vaccin, appelé Varivax. Il est déjà disponible, au coût de 61,32\$. Cependant, il ne fait pas encore partie des campagnes de vaccination courantes.

Le vaccin combiné habituel immunise contre la rubéole, les oreillons et la rougeole.

Le nouveau Varivax pourrait éventuellement être administré en même temps que le vaccin combiné usuel, mais il nécessiterait une seconde injection.

La varicelle est l'une des dernières maladies infectieuses d'enfant contre lesquelles aucun vaccin n'était disponible au Canada, indiquait pour sa part le Dr Marc Lebel, pédiatre infectiologue et chef du service des maladies infectieuses à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal.

Chaque année, au Canada, 350 000 personnes sont atteintes de la varicelle. La plupart des cas

se manifestent entre un an et 15 ans, mais il arrive que des adultes en soient atteints.

Très contagieuse, la varicelle en soi n'est pas une maladie dangereuse. Ses complications peuvent le devenir, cependant. Ces complications vont de la pneumonie à des cicatrices, en passant par une encéphalite, une ataxie, un syndrome de Reye ou parfois même le décès.

En 1998, l'hôpital Sainte-Justine a enregistré plus de 150 cas de complications de la varicelle, indiquait le Dr Lebel.

350 000 personnes atteintes chaque année

La varicelle est causée par un virus appelé zona-varicelle, de la famille de l'herpès. Au Québec, on l'appelle souvent la « picotte volante ».

La personne atteinte est contagieuse une ou deux journée(s) avant la première éruption. Apparaissent ensuite les petits boutons rouges sur le visage, le cuir chevelu, le torse. Les

cloques causent des démangeaisons et se remplissent ensuite de liquide. Le processus de guérison dure 20 jours.

Le vaccin est administré à raison d'une seule dose pour les enfants de un à 12 ans et de deux doses, prises à un intervalle de quatre à huit semaines, chez les personnes de 13 ans et plus.

Le fabricant du vaccin affirme que les seules réactions indésirables chez les personnes vaccinées ont été une douleur ou une rougeur au point d'injection, ainsi que des démangeaisons. « Il se pourrait bien que d'ici quelques années, la varicelle soit comme la variole, c'est-à-dire une maladie disparue », déclarait, optimiste, le Dr Courville.

1995: la promotion endettée

Les étudiants ont touché plus de prêts, qu'ils prennent plus de temps à rembourser

OTTAWA (PC) — Les diplômés du collégial et les bacheliers de 1995 se sont davantage prévalus des programmes de prêts aux étudiants que toute autre promotion des 15 années précédentes et ils prennent plus de temps à rembourser leur dette.

Près de la moitié des étudiants des deux niveaux ont emprunté pour étudier, a rapporté hier Statistique Canada.

Le Québec est la province ayant la plus faible proportion de bacheliers aux prises avec des difficultés de remboursement de leur dette d'études. Ils ne sont que 14 %, comparativement à 23 % pour le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve.

Au moment de l'obtention du diplôme, la dette moyenne de chaque diplômé de l'enseignement collégial en 1995 s'élevait à 9600\$ et de 13300\$ pour les emprunteurs titulaires d'un baccalauréat. Après correction en fonction de l'inflation, des montants représentaient des hausses respectives d'environ 130 et 140 % par rapport à la dette des diplômés de 1982.

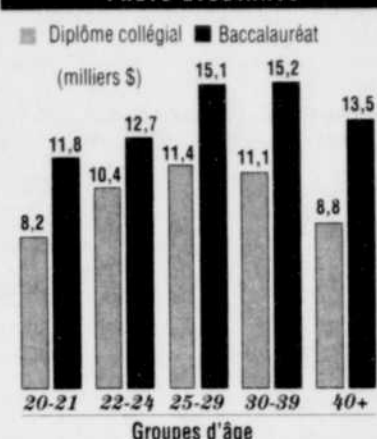
Par ailleurs, 22 % des bacheliers devaient plus de 20 000\$ en 1995, comparativement à seulement 7 % des diplômés du collégial. À l'opposé, 21 % des diplômés du collégial et 14 % des bacheliers avaient une dette inférieure à 5000\$.

Dans les deux années suivant l'obtention de son diplôme, un diplômé sur 20 ayant emprunté pour financer ses études s'est retrouvé en défaut de paiement. Toutefois, pour chaque diplômé de 1995 en défaut de paiement, cinq ou six avaient réussi à rembourser la totalité de leurs prêts deux ans après l'obtention de leur diplôme.

Deux ans après la fin de leurs études, les diplômés du collégial et les bacheliers de la promotion de 1995 avaient remboursé une proportion moindre de leur dette que leurs homologues de la promotion de 1990.

Alors que les diplômés du collégial de 1995 avaient remboursé seulement 19 % de leurs prêts étudiants en 1997, leurs collègues de la promotion de 1990 en avaient remboursé plus du tiers, soit 35 %, en 1992.

PRÊTS ÉTUDIANTS



Source: Statistique Canada INFOGRAPHIE: PC / LE SOLEIL

CHANGEZ D'AIR



Vivre avec son temps et, si possible, mettre à profit les bienfaits du progrès en chassant la fumée, les odeurs, la poussière, les micropolluants, l'humidité et même la buée sur vos fenêtres. Faites donc installer chez vous l'EDENAIR, un système complet de traitement de l'air et aussi un récupérateur de chaleur à 100%.

Il chauffe l'air l'hiver et climatise l'été. Très sophistiqué et efficace, à un prix abordable à partir de 3850\$.

Renseignements:

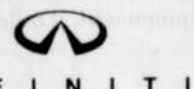
3095, boul. Hamel, Québec, # 241
(418) 871-0050

1999 d'Infiniti.

EN COMPARANT LES CHIFFRES,
TENEZ COMPTE DE CELUI-CI: 1999.

399\$ par mois. La I30 modère ses transports, question mensualités.

Votre I30 comprend la direction assistée, les sièges avant électriques en cuir chauffants, le contrôle automatique de la température, le toit électrique et un système de sonorisation Bose™ de 200 watts avec lecteur de disques compacts. Garantie de 4 ans ou 100 000 km.



INFINITI
Ça ne s'explique pas. Ça se vit.



INFINITI QUÉBEC 5055, boul. des Gradins, Québec (418) 626-1515

Sujet à l'approbation du crédit. Aucuns frais de transport et de préparation. Pas de dépôt de sécurité. Les taxes et l'immatriculation sont en sus. Offre jusqu'au 31 décembre 98. Location-bail de 36 mois. D'autres taxes et termes peuvent être offerts. Acompte ou échange équivalent de 5900\$. Limite de 20 000 km par an, des frais variables s'appliquent pour les kilomètres excédentaires.

L'ÉVÉNEMENT CLICK!

10, 11 ET 12 DÉCEMBRE 1998

LES GRANDS NOMS DE L'INDUSTRIE À PETITS PRIX

KIOSQUE COMPAQ

EN VEDETTE

Presario 2264 ---- 1 609 \$

Plateforme Cyrix, moniteur 15 po
300 MHz/32 Mo/4 Go/32x/56k
40,25 \$/mois sur 48 mois

Presario 5050 ---- 2 069 \$

Plateforme Celeron
333 MHz/96 Mo/8 Go/32x/56k
51,75 \$/mois sur 48 mois



KIOSQUE APPLE

EN VEDETTE

iMac ---- 1 789 \$

233 MHz/32 Mo/4 Go/CD/56k
44,75 \$/mois sur 48 mois

Power Book G3 ---- 2 199 \$

233 MHz/32 Mo/2 Go/CD/121 STN
54,99 \$/mois sur 48 mois

TAUX DE FINANCEMENT SPÉCIAL DE 9,25 % (jusqu'au 12 décembre seulement).

LOGICIELS HYBRIDES À PARTIR DE 25 \$.

COMMENCEZ À PAYER EN JUIN 1999 SEULEMENT!

Click!
informatique

Participez au CONCOURS ÉVÉNEMENT CLICK! et CLICK! pourrait vous rembourser votre achat jusqu'à concurrence de 2 500 \$! Tous les détails en magasin. Apple, le logo d'Apple, iMac et Macintosh Powerbook sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.

2786, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
Tel.: (418) 654-0506



Concessionnaire autorisé



Le temps des Fêtes, c'est pas plus compliqué que ça.

Cette année, passez de joyeuses Fêtes sans perdre la tête.

Chez Le Body Shop, découvrez une foule d'idées-cadeaux uniques qui feront plaisir à tout votre petit monde.

À des prix qui vous mettront le cœur à la fête.



LE BODY SHOP®

Un cadeau en toute simplicité

Le taux de criminalité continue de chuter au Canada

OTTAWA (PC) — La tendance à la baisse du nombre de crimes commis au Canada s'est maintenue l'an dernier, alors que le taux de criminalité chutait de 5% en 1997. Il s'agit de la sixième baisse annuelle d'affilée, indique Statistique Canada.

Mais ce taux demeure encore élevé, étant plus du double de ce qu'il était il y a une trentaine d'années. Le nombre de crimes violents a chuté de 1,1%, toujours en 1997, tandis que le taux d'homicides chutait de 9%, atteignant son plus faible pourcentage depuis 1969. Par contre, dans les

Prairies, les crimes violents sont en hausse de 15%. Mais la plupart des provinces, sauf l'Alberta et la Saskatchewan, affichent des taux de criminalité à la baisse.

Le nombre d'agressions sexuelles a quant à lui chuté de 0,9% l'an dernier à travers le pays.

On a compté au total 193 homicides, l'an dernier, commis à l'aide d'une arme à feu, soit 19 de moins qu'en 1996. Le nombre de crimes commis par des adolescents âgés entre 12 et 17 ans a enregistré une diminution de 7%.

Il s'agit de la sixième baisse d'affilée

Surveiller mon poids c'est bien, mais mon tour de taille, c'est mieux...

L'obésité abdominale augmente les risques de développer les maladies cardiovasculaires et le diabète...



Avis de Recherche

Le laboratoire des sciences de l'activité physique de l'Université Laval recherche des hommes souffrant d'obésité abdominale pour l'étude d'un nouveau traitement. Vous devez être âgé entre 25 et 55 ans, non-fumeur, sédentaire, avoir un tour de taille élevé, être en bonne santé et ne consommer aucune médication régulière. En échange, vous recevrez de l'information détaillée sur votre profil de santé et bénéficierez de la possibilité de perdre du poids tout en améliorant votre santé. De plus, une légère compensation financière vous sera versée. Si vous êtes intéressés, composez le 656-3842 (8h00-12h00 et 13h00-16h00).

GÉNOCIDE AU RWANDA

L'ONU accusée d'avoir réécrit le témoignage du général Dallaire

BRUXELLES (PC) — Un sénateur belge accuse l'ONU d'avoir réécrit le témoignage du général Roméo Dallaire sur les événements du Rwanda en 1994 et demande l'ouverture d'une enquête indépendante sur le rôle des Nations unies dans le génocide.

Au cours d'une conférence de presse hier à Bruxelles, le sénateur Alain Destexhe a présenté deux nouveaux documents qui montrent que l'ONU avait connaissance de la préparation

L'ONU avait connaissance de la préparation d'assassinats au Rwanda

d'assassinats au Rwanda en 1994 et que les renseignements transmis à la justice belge et à la commission d'enquête du Sénat belge en 1996 ne reflètent pas le témoignage précis du général Dallaire.

Lors du déclenchement du génocide rwandais, le 6 avril 1994, à la suite de la destruction de l'avion du président Juvénal Habyarimana, le général Dallaire était le commandant de la mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR). Les quelque 2500 Casques bleus qui étaient sous ses ordres ont été empêchés par l'ONU d'intervenir pendant les massacres.

Le premier document est un mémo

interne de la MINUAR, adressé au général Dallaire le 17 février 1994, qui montre que l'ONU avait connaissance de sérieuses menaces qui pesaient sur deux opposants au président rwandais qui furent tous deux assassinés en avril 94.

Le deuxième document est une lettre du général Dallaire adressée au Secrétaire des Nations unies qui montre que les réponses de l'officier canadien à la justice belge ont été réécrites par les services juridiques des Nations unies.

M. Dallaire y dit notamment que les réponses fournies par l'ONU à la justice belge « n'expliquent

pas adéquatement le contexte dans lequel les décisions ont été prises et pourquoi j'ai pris pareilles décisions ».

Selon le général, la version onusienne de son témoignage omet ses appréciations sur le contingent belge, sur le manque de moyens des Casques bleus, sur la situation générale au Rwanda au matin du 7 avril et sur les pertes de vie qui pouvaient découler d'une opération pour sauver les dix Casques bleus belges qui seront massacrés.

la Baie

MON MAGASIN DES FÊTES

25 % de rabais liquidation mode pour femme

Prix nouvellement réduits! Sélection de modèles automnaux de :

Bianco Nygård

Rena Rowan

JONES NEW YORK

TOMMY

Liz Claiborne

RLL

HILFIGER

CONCEPT XXV

et davantage!

Sur nos prix ordinaires.

Mode pour femme, rayon 100. Le choix des marques varie selon le magasin.

Ne manquez pas les offres de liquidation ci-dessous!

Le choix des marques varie selon le magasin.

25 % de rabais
Mode d'extérieur
automne-hiver
pour femme

Sélection de modèles.
Sur nos prix ordinaires.
Vêtements d'extérieur, rayon 101.

25 % de rabais
Coordonnées carrière
d'automne pour elle

Sélection de modèles de : • Tan Jay
• Principles® Collections • Alfred Dunner
• Nygård Collection • et compagnie!
Sur nos prix ordinaires.
Coordonnées carrière, rayons 115, 140 et 161.

25 % de rabais
Interchangeables
carrière pour femme

Sélection de modèles de Principles®
et FairSet®. Dans le lot :
• jupes • pantalons • blouses • vestes
Sur nos prix ordinaires.
Interchangeables carrière, rayon 136.

25 % de rabais
Choix de vêtements
tout-aller pour femme

Pantalons, hauts, vestes et pulls sous étiquette :
• Northern Spirit® Wear • Northern
Spirit® Collections. Sur nos prix ordinaires.
Vêtements tout-aller, rayons 191 et 193.

25 % de rabais
Mode automnale Real
Clothes et Variations®
pour jeune femme

Sélection de modèles.
Sur nos prix ordinaires.
Mode junior, rayon 463.

50 % de rabais
Vêtements de nuit
et peignoirs
pour femme

Sélection de modèles.
Sur nos prix ordinaires.
Vêtements de nuit, rayon 170.

40 % de rabais
Soutiens-gorge
et slips

Sélection de modèles.
Sur nos prix ordinaires.
Dessous mode, rayon 178.

25 % à 50 %
de rabais
Chaussures
d'automne de fin
de série pour tous

Modèles pour femme, homme et enfant.
Sur nos prix ordinaires.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Plus de \$ pour la santé et l'éducation

Un budget préélectoral au N.-B.

FREDERICTON (PC) — Soucieux de présenter l'image d'un gouvernement à visage plus humain, les libéraux du Nouveau-Brunswick ont déposé hier un budget préélectoral comportant des réductions d'impôts pour les contribuables et une hausse des dépenses pour la santé et l'éducation.

Le ministre des Finances, Edmond Blanchard, a présenté le budget de 4,3 milliards \$ comme un heureux compromis « entre les besoins sociaux et la prudence fiscale ».

Dans ce cinquième budget équilibré consécutif, le Nouveau-Brunswick majore les dépenses de santé de 74 millions \$, portant ce poste budgétaire à 1,4 milliard \$, ou 29,9 % des dépenses totales.

L'augmentation servira principalement à financer les services hospitaliers, l'assurance-santé, les programmes sociaux et l'aide aux enfants.

Le secteur de l'éducation voit son financement accru de 40 millions \$ pour atteindre 821 millions \$, ou 17,7 % des dépenses totales.

Les taux d'impôt sont abaissés pour la troisième année d'affilée, pour les ramener à 60 % de l'impôt fédéral.

On s'attend à ce que le premier ministre, Camille Thériault, choisi chef du Parti libéral en mai, déclenche des élections à l'automne.

EN BREF

KAMOURASKA-TEMISCOUATA

Début du recomptage

Le recomptage judiciaire dans la circonscription de Kamouraska-Témiscouata débute aujourd'hui au palais de justice de Rivière-du-Loup devant le juge Richard Côté. En cas de questionnement sur la validité d'un bulletin, les personnes devront soumettre le litige à leur procureur, qui à son tour le soumettra au juge. Au total, 160 urnes contenant plus de 26 000 votes seront vérifiées. Le candidat du Parti québécois, Denis Simard, défait par 110 voix et qui a demandé le recomptage, était présent hier, flanqué de son attaché de presse, Robert Legendre. Des représentants du bureau du candidat libéral élu, Claude Béchard, étaient aussi sur place. M.L.

RACKET D'AUTOMOBILES

Les concessionnaires taxent les Indiens

MONIQUE GIGUÈRE

Le Soleil

QUÉBEC — Après 30 mois de discussions stériles avec le ministère du Revenu, la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (CCAQ) a décidé de prendre les grands moyens pour mettre fin au racket de véhicules achetés hors taxes par des autochtones et revendus, via des intermédiaires, à des exportateurs. Depuis le 1^{er} décembre, ses 860 membres ont pour consigne de taxer les ventes de véhicules aux Indiens et de livrer, non plus sur la réserve, mais sur les lieux mêmes de la transaction.

« Nous avons dit à nos membres qui transigent avec des autochtones de livrer les véhicules à leur établissement et de percevoir les deux taxes, TPS et TVQ. C'est le seul et le dernier moyen à notre disposition pour forcer le gouvernement à mettre ses culottes. Il faut régler ce trafic-là », déclare le président-directeur général de la CCAQ, M^e Jacques Bécard, qui précise que 75 concessionnaires ont reçu des avis de cotisation totalisant six millions \$ pour TPS et TVQ non perçus lors de ventes à des autochtones.

Dix jours après la mise en œuvre de cette politique, la CCAQ n'est pas encore en mesure d'évaluer les résultats. « On présume que nos 860 membres suivent la directive. Mais si un concessionnaire n'obtempère pas et qu'il reçoit un avis de cotisation de Revenu Québec, il est averti que la corporation ne le défendra pas », prévient le pdg.

M^e Bécard soutient qu'aucune loi n'oblige les concessionnaires à livrer une automobile sur une réserve. « Nous avons parfaitement le droit de livrer à notre établissement. Et dès qu'on livre chez nous, on est obligé de percevoir les taxes », rétorque-t-il à Revenu Québec qui prétendait, dans une entrevue au SOLEIL le 25 novembre, qu'en taxant les ventes aux autochtones, les concessionnaires se rendraient coupables d'infraction à la Loi sur les Indiens.

« Notre démarche est parfaitement légale. Nous ne prenons aucun risque en agissant ainsi. Nous avons demandé

l'opinion de notre fiscaliste et il est formel là-dessus », insiste l'homme de loi.

Mais la suspension des ventes en exemption de taxes aux Indiens ne règle pas le cas des 75 concessionnaires à qui Revenu Québec réclame 6 M \$. « On a essayé de s'entendre avec le ministère, mais sans succès. Là, on se prépare à inscrire les 75 dossiers devant les tribunaux. Une vraie folie. Pour chaque dossier, il va falloir intenter deux poursuites. L'une devant la cour du Québec pour la TVQ. L'autre devant la cour canadienne de l'impôt pour la TPS. C'est une bataille de quatre à cinq ans en perspective. C'est pour ça qu'on a essayé de s'entendre avec le ministère du Revenu. On ne voulait pas de ça », insiste M^e Bécard.

Tout espoir ne semble cependant pas perdu. Le 2 décembre, le pdg de la CCAQ recevait un coup de fil du gouvernement qui lui réclamait des exemplaires des contrats de franchises entre le constructeur et le concessionnaire en ce qui touche l'exportation des véhicules. Ces contrats disent que si un concessionnaire vend un véhicule à une tierce partie pour fin de revente, il devra payer au constructeur la différence entre le prix de gros et le prix de détail.

« La raison pour laquelle les revendeurs et les exportateurs transigent via un Indien exempt de taxes, c'est simple, explique-t-il. C'est que mon concessionnaire n'a pas le droit de vendre un véhicule directement à un exportateur. Son contrat le lui interdit et pris en flagrant délit, il perdrait sa franchise. »

Le pdg de la CCAQ soutient que ses membres n'ont rien à se reprocher. « Nos concessionnaires ont respecté la loi et livré sur la réserve. Ils sont victimes d'un petit groupe d'autochtones qui abusent de leur statut. Ils ne sont pas obligés de faire les frais de ce trafic-là. Si l'Indien fait du commerce, c'est au ministère à punir l'Indien, le revendeur et l'exportateur. Pas mon concessionnaire ! C'est dramatique d'être traités comme ça, mais je ne lâcherai pas le morceau », promet-il.

Sur les 75 concessionnaires traqués par Revenu Québec, cinq seulement sont de la région. La très grande majorité sont des commerçants de Laval et de Montréal.

M^e Jacques Bécard

75 dossiers à inscrire devant les tribunaux; une vraie folie

SAGA DE L'APEC

Les manifestants ne laissent aucune trêve à Chrétien

VANCOUVER (PC) — Un an s'est écoulé depuis le désormais célèbre sommet de l'APEC de Vancouver, mais la colère suscitée par la répression policière d'alors anime toujours les manifestants qui attendaient hier de pied ferme le premier ministre Jean Chrétien.

Le premier ministre a participé hier à Vancouver à un dîner-bénéfice du Parti libéral à 400 \$ le couvert tenu dans un grand hôtel étroitement surveillé par la police.

Selon les manifestants, le bureau de Jean Chrétien aurait exigé l'arrêt temporaire de l'enquête publique sur l'intervention de la GRC lors du sommet de l'APEC, l'an dernier. Les policiers avaient alors copieusement aspergé de poivre de Cayenne des opposants à la venue du dictateur indonésien Suharto.

En se rassemblant à nouveau hier devant l'hôtel où avait lieu le dîner-bénéfice du PLC, les manifestants tenaient à rappeler au premier ministre qu'ils n'ont pas encore digéré les événements des derniers mois.

Mais Jean Chrétien, qui prétend être toujours favorable à la poursuite de l'enquête, a dit ne pas se préoccuper

« Ça ne m'inquiète pas. Je suis habitué »

autre mesure des manifestants qui l'attendaient devant l'hôtel.

« Ça ne m'inquiète pas, a-t-il dit. Je suis habitué. En fait, j'ai organisé des manifestations quand j'étais étudiant (...) J'en ai mené de pas mal bonnes contre Duplessis quand j'étais jeune. »

Bien que les activistes s'étaient engagés à manifester paisiblement, certains d'entre ont invité la foule à prendre l'hôtel d'assaut.

Les mesures de sécurité semblaient avoir été resserrées, hier, autour du premier ministre. Des agents ont examiné minutieusement les accréditations de presse avant la tenue d'une conférence de presse conjointe de Jean Chrétien et du premier ministre de Colombie-Britannique, Glen Clark. Peu avant l'arrivée de M. Chrétien, ils ont vidé la salle et fait appel à un chien pisteur pour la fouiller de fond en comble.

Les controverses se sont multipliées depuis le début des travaux de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Les manifestants du sommet soutiennent que le premier ministre a tout fait pour les empêcher d'entacher la visite de ses homologues asiatiques et, incapables d'assumer seuls leurs frais d'avocats, se sont vu maintes fois refuser le soutien financier fédéral.

L'ex-solliciteur général Andy Scott a été forcé de démissionner après avoir laissé entendre qu'il avait déjà désigné des coupables au sein des effectifs de la GRC chargés de la répression des manifestants anti-Suharto.

Le président du comité responsable de l'enquête, Gerald Morin, a démissionné la semaine dernière, après avoir accusé la présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC, Shirley Heafey, d'avoir tout fait pour empêcher les manifestants d'avoir droit à une aide juridique. Le premier ministre Chrétien a dit qu'il n'entendait pas la congédier.

Par ailleurs, Glen Clark a soutenu, à l'instar du fédéral, que l'union sociale doit garantir des normes nationales, même si des provinces se retirent des programmes fédéraux.

Le conseiller virtuel de l'entreprise inc.

Le nouveau conseiller virtuel de la Banque Nationale,

un avantage bien réel pour les entreprises



Le conseiller virtuel de l'entreprise est un cédérom débordant de conseils et de données pratiques pour les gestionnaires de PME. Vous y trouverez un portrait de la Banque des PME, la description de ses produits et services aux entreprises, des logiciels de gestion, le guide de préparation d'un plan d'affaires, la trousse d'installation *Avantage Internet*™ de Bell, le logiciel *Comptabilité 2000* de Dynacom, et un carnet d'adresses Internet.

Bref, *Le conseiller virtuel de l'entreprise* a tout ce qu'il faut pour faciliter le succès de vos affaires.

Demandez-le à votre directeur de comptes ou à votre directeur de succursale, dès aujourd'hui !

Principaux partenaires



FINSOFT



LL faut penser autrement

Urgent besoin d'une remise en forme?

Cliquez à la bonne adresse www.lesoleil.com et prenez contact avec des spécialistes sur mesure

Qualité Sécurité Service

Pour les aînés, court ou long séjour, convalescence, autonome, perte d'autonomie. Vous en voulez plus? Venez comparer

2475, Place Alexandra, Beauport
666-7636

Promotion SPÉCIAL STUDIO 850\$/mois
Inclus: 2 repas par jour
Soins infirmiers 24h sur 24

Du jamais vu à Place Alexandra

Un hélico atterrit d'urgence

Un hélicoptère militaire a dû effectuer un atterrissage d'urgence lundi soir, après qu'un incendie se soit déclaré dans un de ses moteurs. L'équipage de trois hommes a coupé l'alimentation de ce moteur, éteint l'incendie et effectué l'atterrissage en se servant du seul autre moteur du Gryphon. L'appareil provenait de la base militaire de Petawawa, en Ontario. Les Forces armées enquêtent. (PC)

Venez visiter notre nouvelle boutique et voir la dernière collection en velours côtelé.

Création exclusive Danielle Morali en vente seulement à la boutique.

MORALI SPORT
Place Ste-Foy 653-4742

Ouellet vs Hilton

à l'écran... et en studio !



Ce soir à 19 h 30

Voyez ce combat mémorable alors que les deux boxeurs sont en direct du studio de RDS pour commenter leur performance sur le ring !



le sport sans limites

1 888 RDS-6363

www.rds.ca

PROGRAMME D'EMPLOI POUR LES JEUNES Manning semonce Chrétien

OTTAWA (PC) — C'était un geste « stupide » de la part du premier ministre Jean Chrétien de rendre public lundi un programme de création d'emplois pour les jeunes sans avoir d'abord consulté les provinces, estime le chef du Parti réformiste, Preston Manning.

Lundi, à Edmonton, M. Chrétien a annoncé le renouvellement d'un programme d'emplois pour les jeunes pour les trois prochaines années, « Stratégie emploi jeunesse », au coût de 465 millions \$.

« Voilà la chose la plus stupide que vous pouviez faire », a lancé le chef réformiste, dans une attaque en règle contre l'attitude de M. Chrétien sur la question plus vaste des négociations fédérales-provinciales sur l'union sociale.

Le fait que le premier ministre Chrétien n'ait pas consulté ses homologues provinciaux relativement à la « Stratégie emploi jeunesse » illustre selon lui « le manque de consultation adéquate entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ».

Une des demandes répétées des provinces consiste à dire au gouvernement fédéral qu'il ne doit faire aucune nouvelle dépense dans les programmes sociaux s'il n'a pas obtenu au préalable l'aval des provinces. Et ce, même s'il assume en totalité la facture.

Quant à lui, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a accusé hier le premier ministre Chrétien de vouloir isoler le Québec sur la question des négociations devant mener à une entente sur l'union sociale.

Il faisait allusion au fait que la veille M. Chrétien a mis en doute la bonne foi du premier ministre Lucien Bouchard, en se demandant s'il ne se présenterait pas à la table de négociation à titre de « séparatiste ».

M. Bouchard a la même attitude dans ce dossier que ses homologues des autres provinces, a répliqué M. Duceppe. « Il a les mêmes propositions et les mêmes positions que tous les autres », a-t-il dit.

Arrêtez la guerre des drapeaux, implore le CPJ

QUÉBEC (PC) — Le Conseil permanent de la jeunesse estime qu'Ottawa devrait renoncer à la guerre des drapeaux et transférer au Québec la gestion des sommes allouées aux mesures d'emploi chez les jeunes.

Au moment où le gouvernement fédéral annonce qu'il prolonge la Stratégie emploi jeunesse, la présidente du Conseil, Clairandree Cauchy, fait remarquer que la formation est déjà de compétence provinciale.

M^{me} Cauchy trouve déplorable que Québec et Ottawa offrent tous les deux des services de placement pour les jeunes, des stages en milieu de travail et des stages internationaux. Selon elle, il est impératif de simplifier les programmes et d'éviter le piège des dédoublements.

« Ce serait dans la suite logique des choses que de transférer à Québec les sommes octroyées à l'emploi des jeunes, et d'éviter ainsi le piège des Bourses du millénaire et ses dédoublements », affirme M^{me} Cauchy.

Solidarité Santé craint une entente à rabais

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTREAL — La coalition Solidarité Santé, qui regroupe les centrales syndicales et des groupes sociaux, craint de voir le premier ministre Lucien Bouchard négocier à rabais une entente fédérale-provinciale sur l'union sociale, trop pressé qu'il serait de régler ce dossier.

Estimant que les Québécois n'ont pas suffisamment de garanties face au maintien de tous leurs services de santé, pour l'avenir, la coalition invite M. Bouchard à enchaîner dans la Loi québécoise de la santé les grands principes de la Loi canadienne de la santé.

Ces cinq principes sont une gestion publique du système, l'universalité des soins, l'intégralité, l'accessibilité et la transférabilité (d'une province à l'autre). « La population a toutes les raisons de s'inquiéter des retombées concrètes de la négociation sur l'union sociale », affirmait en conférence de presse M^{me} Marie Pelchat, porte-parole de la coalition.

La coalition craint que le premier ministre Bouchard se presse de régler le dossier de l'union sociale avant la fin janvier, afin d'éviter, dans le prochain budget fédéral, l'annonce de programmes fédéraux en santé qui viendraient empiéter sur ce champ de compétence provinciale. Québec craindrait une sorte de « bourses du millénaire en santé », résumait M^{me} Pelchat, de façon imagée.

Dans le cadre de cette négociation, Québec exige un droit de retrait de tout programme fédéral

avec pleine compensation financière.

Or, la Loi canadienne de la santé a instauré des principes chers à la coalition, que le Québec devrait au contraire enchaîner dans sa propre loi.

Solidarité Santé est d'avis, par exemple, que les soins à domicile et l'accès aux médicaments devraient faire partie de la couverture de base du système de santé québécois.

De même, la vision sociale de la santé, propre au Québec et unique au Canada, selon M^{me} Pelchat, devrait être protégée. Par vision sociale, elle entend l'existence des CLSC et le fait que le volet services sociaux soit accolé au volet santé, au ministère.

La coalition est cependant d'accord avec M. Bouchard pour dénoncer « toute nouvelle intrusion du gouvernement fédéral dans le champ de la santé ».

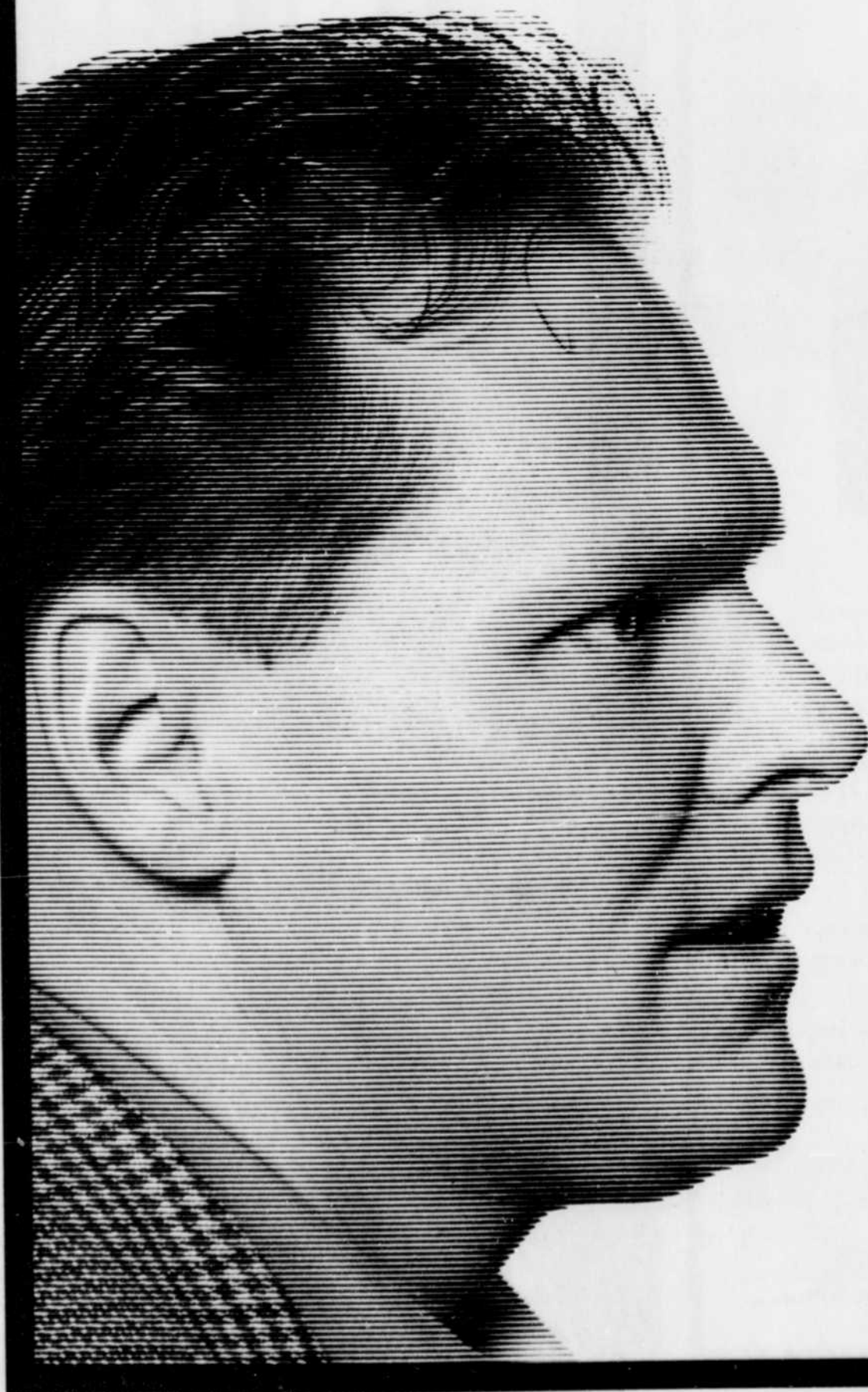
Comme M. Bouchard, Solidarité Santé critique le gouvernement fédéral pour ses compressions répétées en santé et lui demande de rétablir la totalité des transferts fédéraux, c'est-à-dire 2 milliards \$ par an de plus pour le Québec. L'engagement du ministre fédéral des Finances Paul Martin de réinjecter 1,1 milliard dans la santé pour tout le Canada lui paraît donc insuffisant.

Solidarité Santé regroupe la Fédération des infirmières, la Fédération des ACEF (Associations coopératives d'économie familiale), la Fédération nationale des associations de consommateurs, la Coalition des aînés, le Regroupement des centres de santé des femmes, la CSN, la FTQ, la CEQ, la CSD, entre autres.

« JE M'APPELLE PATRICK LEGAULT
ET JE SUIS CLIENT
À LA BANQUE DE MONTRÉAL.

Pour moi, "avoir du service" signifie que je peux
parler avec des gens, pas avec des machines.

Que se passera-t-il après la fusion ? »



EN BREF

Horrible drame

Des grands-parents en visite hier matin chez leur fille et leur petit-fils à Laval, au nord de Montréal, ont vu une scène horrible en pénétrant dans la maison: l'enfant, Simon, âgé de 19 mois, était mort, et sa mère, Carole Robichaud, âgée de 29 ans, agonisait près de lui. Il pourrait s'agir d'un meurtre suivi d'une tentative de suicide. Le père de Carole Robichaud a immédiatement fait le 9-1-1, mais lorsque les ambulanciers sont arrivés, ils n'ont pu que constater le décès du bébé. En danger de mort, la mère a été transportée à l'hôpital Sacré-Coeur, à Montréal. Devant la porte de la maison, des ambulanciers et des policiers ont tenté durant une heure de réconforter du mieux qu'ils pouvaient les grands-parents. L'enfant ne portait aucune marque de violence apparente et on croit qu'il serait mort par suffocation. Quant à sa mère, enceinte, tout indique qu'elle aurait absorbé une forte quantité de pilules. Hier soir, elle était toujours aux soins intensifs et les médecins n'avaient pas écarté la possibilité de pratiquer une césarienne. Le père de l'enfant et conjoint de M^{me} Robichaud, Serge Martin, a été informé par téléphone et invité à se rendre au bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale de Laval. Il n'aurait rien à voir avec cette terrible histoire. (PC)

Octogénaire heurtée puis traînée sous un autobus

Une femme de 81 ans de Rockcliffe a connu une fin horrible, hier midi, lorsqu'elle a été heurtée par un autobus d'OC Transpo et traînée sous le véhicule sur une distance de plus de trois kilomètres. La dame a été happée par l'autobus en tentant de traverser une intersection, à la frontière entre le village de Rockcliffe et la ville d'Ottawa. Le véhicule effectuait alors un virage serré à cette petite intersection étroite. Sans jamais remarquer quoi que ce soit d'anormal, le chauffeur a continué sa route et ce n'est qu'arrivé à une intersection, 3 km plus loin, qu'il a finalement aperçu quelque chose d'anormal dans son rétroviseur. Il a alors immobilisé l'autocar pour constater l'horrible tragédie. Victime d'un choc nerveux, le chauffeur a été transporté en ambulance à l'hôpital. «La dame était entre les deux roues arrière et complètement invisible de l'extérieur, a fait remarquer un policier d'Ottawa-Carleton.» (PC)

NÉGOS AVEC OTTAWA

Moyens de pression des agents

Les agents correctionnels fédéraux, dont le salaire est gelé depuis 1991, entreprendront aujourd'hui des moyens de pression pour accélérer les négociations avec le Conseil du trésor. Sans être en position de grève, les gardiens des pénitenciers fédéraux pourraient manifester dans la rue durant l'heure du lunch et refuser de porter l'uniforme en devoir. «Le Conseil du trésor doit commencer à prendre au sérieux leurs revendications contractuelles sur les salaires, la formation, la discipline, les congés annuels, la durée du travail et les employés occasionnels», a déclaré le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Daryl Bean. D'autres moyens de pression seront dévoilés aujourd'hui lors d'une conférence de presse. Il y a 1300 agents correctionnels fédéraux au Québec. (PC)

COUR SUPRÊME

À quand un droit du fœtus de poursuivre sa maman ?

OTTAWA (PC) — La Cour suprême devra déterminer si un enfant peut intenter des poursuites contre sa propre mère, afin d'obtenir réparation pour des blessures subies au cours d'un accident survenu alors qu'il était dans son ventre.

Un fœtus dont la mère a été victime d'un accident durant sa grossesse peut-il, des années plus tard, poursuivre celle qui lui a donné la vie parce qu'il a subi des dommages durant cet accident? C'est à cette question délicate et controversée que les juges de la Cour suprême du Canada tentent de répondre.

La cause a été amenée devant le tribunal par le père de cette femme, Cynthia Dobson, disant estimer que sa fille devrait être tenue responsable des blessures causées à l'enfant. Il soutient que vu son état elle était tenue de conduire sa voiture avec prudence et que sa négligence a été la cause des blessures subies par Ryan.

Il n'y a pas de précédent en ce domaine et on s'attend à ce que les juges de la Cour suprême se penchent durant des mois sur cette cause.

Sur la question plus large de savoir si oui ou non le fœtus a des droits, le plus haut tribunal du pays a déjà dit dans le passé qu'il revenait aux parlementaires et non aux juges de faire les lois.

L'an dernier, la Cour suprême devait décider si une femme toxicomane, qui inhalait des vapeurs de colle malgré le fait qu'elle était enceinte, devait être maintenue en détention en vue de pro-

téger la vie et la santé de son fœtus. Et les juges ont répondu par la négative.

Les avocats des membres de groupes religieux impliqués dans la cause Dobson demandent en fait au tribunal de donner une plus large portée à un jugement précédent qui permettait à un fœtus, une fois né, de poursuivre une tierce partie pour des blessures subies. Ils voudraient que la notion de tierce partie inclut désormais la mère.

Mais l'avocat de M^{me} Dobson, M^{re} Robert Barnes, soutient qu'il serait discriminatoire de tenir les femmes enceintes responsables de blessures subies par

Un père estime que sa fille devrait être tenue responsable des blessures causées à son bébé lors d'un accident

leur fœtus lors d'un accident parce qu'elles sont en contact continu avec ce dernier, contrairement à toute autre personne qui pourrait figurer dans la catégorie « tierce partie ». M^{re} Barnes est en fait l'avocat qui représente la compagnie d'assurances de M^{me} Dobson, qui assure une couverture-responsabilité pour des dommages subis par un tiers jusqu'à concurrence de un million \$.

Le fils de M^{me} Dobson, Ryan, aura bientôt six ans et il souffre de séquelles physiques et mentales permanentes. L'enfant vit avec sa mère.

Au Nouveau-Brunswick, en 1997, un juge a conclu que le petit Ryan avait la capacité juridique d'intenter des poursuites pour négligence ayant causé des blessures. Plus tard, M^{me} Dobson était déboutée en Cour d'appel, qui a jugé qu'elle avait la responsabilité de conduire prudemment.

« JE NE CROIS PAS QU'ON PUISSE JAMAIS
DONNER TROP DE SERVICE. C'EST POURQUOI
LA BANQUE DE MONTRÉAL ET LA BANQUE ROYALE
SE SONT ENGAGÉES À AUGMENTER LE NOMBRE
DE GENS QUALIFIÉS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE
DE LA NOUVELLE BANQUE.

Cela signifie plus de transactions bancaires personnalisées.

Je sais par expérience qu'il s'agit d'une priorité
pour mes clients. »

Luce Samson, Directrice de secteur,
Banque de Montréal, Laval



Pour plus de renseignements, procurez-vous gratuitement ce livre dans une succursale de la Banque de Montréal ou de la Banque Royale, appelez sans frais au 1 877 842-2566 ou visitez notre site au www.propositionfusion.com

Banque de Montreal

BANQUE ROYALE



enPOWER de Panasonic

Un téléavertisseur numérique complet. Technologie FLEX. Avec alerte musicale, sonnerie d'alerte, alerte par vibration, indicateur de message duplicata et 23 adresses en mémoire.

59,90\$

Prix réduit pour Noël

et 3 mois de service illimité inclus***

Carte LaPuce[®] Bell

Ideale pour les gens en mouvement. En prime: carte de souhoit. Autres cartes disponibles en coupures de 5\$, 10\$ et 20\$.

Trousse d'accès à Internet Sympatico Bell

Prix réduit pour Noël

14,95\$

Inclut 100 heures de navigation gratuites le 1^{er} mois. Pour PC ou MAC, la trousse comprend Netscape Communicator et permet d'accéder à toutes les ressources Internet dont le Web, le courrier électronique et les groupes de discussion.

Système ExpressVu Bell

16,45\$ par mois*

La télé numérique à son meilleur. Aucun dépôt à l'achat financé. Obtenez 50\$ de rabais** sur l'installation et jusqu'à 200\$ de rabais sur les frais de programmation. Plus de 200 chaînes d'une qualité d'image exceptionnelle. En prime: 40\$ en certificats-cadeaux Bell.

Bell

Communiquez comme personne

Notre catalogue est sur Internet. Faites vos achats en ligne au www.bell.ca/noel

*Achat financé sur 36 mois pour le modèle 3500. Le client doit posséder un compte de Bell Canada. Prix à l'achat: 499,95\$. Le modèle 4500 est également disponible en magasin. **Le rabais est appliqué aux installations faites par la compagnie Entourage Solutions technologiques seulement. ***Frais d'activation en sus. Des frais de temps d'antenne de 9,95\$ par mois s'appliquent le premier mois. La facturation du temps d'antenne se poursuivra après 90 jours si le client n'avise pas Bell Canada. *Sympatico et les dessins de marque associés sont des marques de commerce de Société en commandite Médialux Interactif inc. Bell Solutions globales inc. est un usager licencié et offre le service. LaPuce et QuickChange sont des marques de commerce de Centre de Ressources Stentor inc. utilisées sous licence par Bell Canada.

Bas-Saint-Laurent
Rivière-du-Loup
Le Messenger
Centre commercial
de Rivière-du-Loup

Charlevoix
La Malbaie
Stéréo Plus
446, rue Saint-Étienne

Québec
Les Galeries de la Capitale
Place Fleur de Lys
Place Laurier
Lévis
Les Galeries Chagnon

**Saguenay-
Lac-Saint-Jean**
Alma
Plaza 1
Chicoutimi
Place du Royaume

Dolbeau
Boutique Art Déco
1471, boul. Wallberg

Jonquière
Décotel
Les Galeries Jonquière
3460, boul. Saint-François

Saint-Félicien
Boutique des SJ
1268, boul. Sacré-Cœur

Bois-Francs
Thetford Mines
Dumoulin Électronique
Les Galeries Thetford
520, boul. Smith Sud

LE MONDE

Le Watergate plane sur la défense de Clinton

■ WASHINGTON (AFP, AP) — L'ombre du « Watergate » planait, hier, sur le Congrès, au premier jour des témoignages des défenseurs du président Bill Clinton, menacé de destitution pour son rôle dans l'affaire Lewinsky.

Ayant déjà déposé un rapport de 182 pages, les avocats de la Maison-Blanche, assistés d'experts constitutionnels et d'anciens responsables de l'enquête du Watergate, ont cherché à dresser des parallèles entre cette affaire, qui entraîna la démission du président Richard Nixon en 1974, et l'affaire Lewinsky.

Mais il s'agissait pour eux de minimiser la portée des accusations contre M. Clinton, un démocrate, en les faisant contraster avec celles, beaucoup plus sérieuses selon eux, retenues contre M. Nixon, un républicain.

La commission judiciaire de la Chambre des représentants, en 1974, « n'avait pas cherché à embarrasser ou à humilier le président Nixon », selon Robert Drinan, un père jésuite qui avait voté pour la destitution de M.

Nixon lorsqu'il siégeait à la commission en tant que représentant démocrate du Massachusetts.

Aujourd'hui, les républicains, qui contrôlent la commission, veulent destituer M. Clinton « par la vengeance », a-t-il encore estimé.

La commission judiciaire, dominée à l'époque par les démocrates, avait recommandé la destitution de M. Nixon sur la base des votes d'élus démocrates, mais aussi avec l'appui de certains républicains, selon Elizabeth Holtzman, elle aussi à la commission à l'époque.

L'actuelle commission se prépare à voter pour la destitution, mais sans le soutien du moindre démocrate.

En 1974, le Congrès avait retenu 32 accusations d'entrave à la justice et plusieurs accusations d'abus de pou-

voir contre M. Nixon, y compris les recours à l'agence centrale de renseignement (CIA) et au fisc pour tenter d'enrayer l'enquête officielle sur le cambriolage raté du quartier général démocrate dans un immeuble de la capitale, le Watergate.

« Il n'y avait aucun doute que cela constituait un délit passible de destitution », selon M^{me} Holtzman qui a estimé que les accusations retenues aujourd'hui contre M. Clinton « ne sont pas du même acabit que celles de l'époque du Watergate ».

M. Clinton est accusé d'avoir menti à la justice pour dissimuler une liaison extra-conjugale avec une jeune stagiaire de la Maison-Blanche, Monica Lewinsky.

M. Clinton « a trompé sa femme » et « le pays », mais il n'a pas enfreint la loi et ne mérite pas la destitution, selon Gregory Craig, un de ses avocats.

« Ce que (le président) a fait est un péché. Cela ne mérite pas la destitution », a-t-il ajouté.

Pour les avocats du président, la destitution ne doit pas servir à « punir » un président pour des actions douteuses, mais à l'empêcher d'agir contre les intérêts de la nation.

Le président a trompé sa femme et le pays, mais on ne le destitue pas pour un péché, argue la Maison-Blanche

Et le président « est véritablement désolé pour la douleur et le tort qu'il a causés », a ajouté M. Craig.

Mais avant même la fin des auditions, prévues pour demain, les jeux semblaient faits et un vote de la commission en faveur de la destitution quasiment acquis.

Le président de la commission, Henry Hyde, a d'ailleurs indiqué, hier, que la commission entamerait, demain après-midi, un débat sur une motion appelant à la destitution du président.

Un vote de la commission pourrait intervenir vendredi ou samedi.

Ce n'est que la troisième fois dans l'histoire des États-Unis que la commission judiciaire votera sur une motion de destitution présidentielle.

En cas de vote de la commission en faveur de la destitution, la Chambre, actuellement en vacances, serait appelée à Washington pour voter à son tour. Selon le « speaker » sortant de la Chambre, Newt Gingrich, un tel vote pourrait se tenir jeudi de la semaine prochaine. Une simple majorité à la Chambre est suffisante pour déclencher un procès du président devant le Sénat.

Les républicains savent qu'ils n'ont pas les voix nécessaires au Sénat pour faire tomber le président, mais paraissent déterminés à pousser l'affaire le plus loin possible pour infliger au président un camouflet historique.

Aujourd'hui, la Maison-Blanche présenterait le deuxième et dernier volet de sa défense du président, en réfutant les conclusions du rapport Starr qui l'accuse de parjure, d'entrave à la justice et d'abus de pouvoir.

TCHÉTCHÉNIE

Quatre otages occidentaux décapités

■ GROZNY (d'après AFP) — Trois ingénieurs britanniques et un néo-zélandais ont été retrouvés décapités, hier, en Tchétchénie, plus de deux mois après leur enlèvement à Grozny, devenant les premiers otages occidentaux tués dans la république indépendantiste.

Les Britanniques, Darren Hickey, Peter Kennedy, Rudi Petschi, et le Néo-Zélandais, Stan Shaw, qui travaillaient pour la compagnie britannique de télécommunications Granger Telecom, ont été découverts décapités à la frontière avec l'Ingouchie.

Selon la télévision russe, seules leurs têtes ont été retrouvées.

Un des meurtriers présumés des quatre otages a été arrêté, hier, à la frontière tchétchène-ingouchie et est détenu depuis, a déclaré le ministre tchétchène de la Sécurité, Aslanbek Arsaiev, à la radio Écho de Moscou.

« On connaît ceux qui ont participé (à ces meurtres), mais on ne peut encore rien dire », a-t-il indiqué, ajoutant que « des noms seront donnés » dans les tout prochains jours.

Venus installer un système de communication satellitaire en Tchétchénie, les quatre ingénieurs avaient été enlevés le 3 octobre dans la maison où ils vivaient dans la capitale tchétchène, par un commando d'une vingtaine d'hommes en tenue de combat.

« Nous sommes terriblement bouleversés et attristés par ce qui s'est passé », a déclaré un porte-parole de l'ambassade de Nouvelle-Zélande à Moscou, Graeme Maguire.

Les quatre ingénieurs sont les premiers otages occidentaux tués en Tchétchénie, où les enlèvements contre rançon sont devenues monnaie

courante, depuis la fin de la guerre contre le pouvoir central de Moscou (décembre 1994—août 1996), à tel point que les étrangers n'osent plus s'y aventurer.

« Je ne m'attendais pas à une telle atrocité », a déclaré, visiblement ébranlé, le président tchétchène Aslan Maskhadov à la presse.

M. Maskhadov a attribué ces assassinats aux « opposants politiques qui essaient de discréditer la direction tchétchène et de réduire à néant ses efforts pour mettre en place des relations de bon voisinage avec les pays du monde entier ».

« Ceux qui ont atrocement tué les Britanniques ont atteint leur objectif et maintenant il sera très difficile de changer, aux yeux de la communauté internationale, l'image des Tchétchènes », a-t-il poursuivi.

Comme à pratiquement chaque enlèvement ou acte terroriste sur son territoire, M. Maskhadov a montré du doigt des « groupes de bandits financés par les services spéciaux étrangers ». Une accusation à peine voilée contre les services de sécurité russes qui, selon la direction tchétchène, tentent de déstabiliser la petite république caucasienne qui a conquis son indépendance de facto, même si la communauté internationale continue de la considérer comme membre de la Fédération de Russie.

Des bandits tchétchènes financés par les services russes?

En deuil du patriarche Albert Gore



Le vice-président des États-Unis, Al Gore, embrasse sa mère Pauline lors des funérailles, hier, de l'ex-sénateur Albert Gore, au War Auditorium de Nashville, dans l'État du Tennessee. Le père et l'époux est décédé samedi à l'âge de 90 ans. Il fut sénateur à Washington de 1953 à 1970, période au cours de laquelle les démocrates libéraux étaient plutôt rares dans le sud du pays.

Des Haïtiens de France veulent juger Duvalier comme Pinochet

■ PARIS (d'après AP) — Des opposants haïtiens exilés en France ont fondé un comité pour « faire juger pour crimes contre l'humanité » l'ancien président à vie haïtien Jean-Claude Duvalier, installé en France depuis 1986 et dont le gouvernement affirme « avoir perdu la trace ».

« Il est de notre devoir de faire juger Jean-Claude Duvalier pour la mémoire des 60 000 victimes de son régime et de celui de son père François », a déclaré le poète franco-haïtien Gérard Bloncourt, initiateur de ce comité.

L'éventualité de poursuites judiciaires intervient alors que le ministère de l'Intérieur et Matignon, au terme d'une semaine de recherches, affirme avoir « perdu la trace » de Jean-Claude Duvalier, 47 ans, qui a « probablement quitté le territoire national ».

L'avocat parisien de Jean-Claude Duvalier, a, pour sa part, déclaré que celui-ci « vivait toujours en France », tout en refusant de préciser où. M^{re}

Sauveur Vaisse a, par ailleurs, indiqué que son client avait été « choqué » d'avoir été récemment comparé dans les médias au général chilien Augusto Pinochet, poursuivi pour crimes contre l'humanité. « Pour l'heure, Jean-Claude Duvalier ne fait l'objet d'aucune plainte de ce type en Haïti ou en France », a rappelé l'avocat de « Bébé Doc ».

Installé au pouvoir en 1971 par son père François, dit « Papa Doc », qui dirigeait lui-même Haïti d'une main de fer depuis 1957, avec l'aide de ses « Tontons Macoutes », Jean-Claude Duvalier avait fui l'île, en février 1986, après plusieurs semaines d'émeutes.

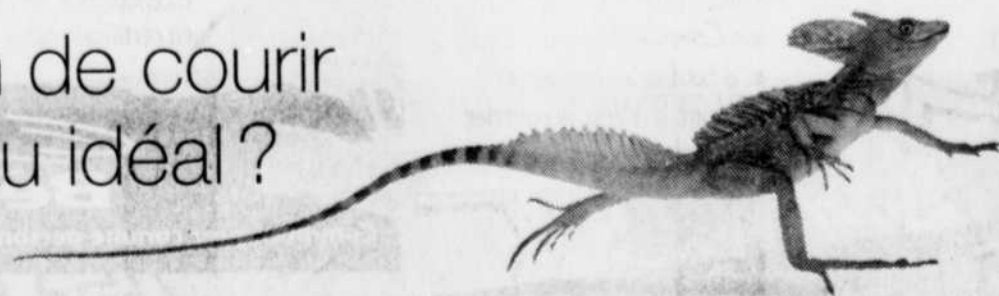
En concertation avec le gouvernement américain, le premier ministre Laurent Fabius avait accepté de l'accueillir en France où le statut de réfugié politique lui avait toutefois été refusé par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.

Alors que le ministère de l'Intérieur affirme que le président déchu « n'a jamais eu le moindre titre de séjour en France », le ministère des Affaires étrangères assure qu'il a bénéficié d'un « asile territorial ».

Selon le Quai d'Orsay, cette procédure discrétionnaire permet au gouvernement d'accueillir « qui il veut et quand il veut sur le territoire de la République ».

« La France protège toujours Jean-Claude Duvalier » a déploré Gérard Bloncourt, « il va et il vient librement et toutes les autorités affirment ignorer où il se trouve, c'est impossible ».

Encore en train de courir après le cadeau idéal ?



Voici les 10 raisons principales qui font du téléphone SCP Clearnet le cadeau que tout le monde veut.

- 1 C'est le téléphone SCP bimode le plus vendu au pays.
- 2 Seul Clearnet offre un forfait de temps d'antenne illimité la fin de semaine. Cela représente plus de 11 000 minutes à partir de seulement 30\$ par mois (on pourra vous dire merci mille fois !)
- 3 Seul Clearnet offre la messagerie vocale, l'afficheur et l'appel en attente sans supplément.
- 4 Seul Clearnet facture à la seconde pour tout type d'appel.
- 5 Pas de frais d'itinérance au Canada.
- 6 Pas de frais de mise en service ni de microprocesseur à acheter.
- 7 Aucun contrat à signer.
- 8 Une garantie de satisfaction de 30 jours sur votre appareil Sony.
- 9 Appels locaux gratuits le jour de votre fête.
- 10 Et si vous achetez un SCP Clearnet dès maintenant, vous obtiendrez gratuitement, au choix, un Walkman Sports de Sony, un radio-réveil Dream Machine de Sony ou quatre billets de cinéma Cinéplex.

le futur est simple • www.clearnet.com • 1 888 CLEARNET

clearnet

scp



Offert chez les marchands participants. © Marques de commerce déléguées avec l'autorisation de Clearnet Communications Inc.

BRÉSIL

La famine guette

Un million de personnes sont encore victimes de la sécheresse qui a duré de mars à septembre et risquent de mourir de faim dans l'État du Piauí (nord-est du Brésil). Selon un rapport d'un porte-parole de la Conférence nationale des évêques du Brésil (CNBB), Carlos Humberto Campos, «200 000 familles, soit un million de personnes, de 217 des 221 communes du Piauí sont en situation de misère». Il précise qu'il a recommencé à pleuvoir dans certaines régions du Piauí mais la situation maintenant est «encore pire» qu'en pleine sécheresse. Les petits agriculteurs ont perdu leurs cultures et leur bétail. Selon Campos, des milliers de personnes mangent des petites portions de riz et haricots noirs, une situation proche de celles de certains pays pauvres d'Afrique et d'Asie. En général, la majorité des gens passent plusieurs jours sans manger ou mangent de petits animaux comme le tatou et des racines de plantes vénéneuses qu'il faut cuire pendant des heures pour qu'elles soient propres à la consommation, précise-t-il. (AFP)

ALGÉRIE

Fosses communes

Les autorités algériennes ont exhumé le corps de 35 personnes enterrées dans des fosses communes près d'Alger, a rapporté, hier, le quotidien *El Watan* qui impute ce carnage au Groupe islamique armé (GIA). Un total de 200 corps pourraient se trouver dans ces deux fosses, mises au jour le mois dernier près de Meftah, à une vingtaine de kilomètres de la capitale. La population locale avait alerté les autorités en raison de l'odeur infecte qui s'échappait d'un puits inutilisé depuis deux semaines. Dix des cadavres ont été exhumés lundi par des secouristes, qui ont précisé que de nombreux autres corps étaient enfouis à proximité. La semaine dernière, une bouteille bourrée d'explosifs avait été découverte dans ce même puits, a ajouté *El Watan*, précisant que les lieux avaient servi de base de transit au GIA entre 1993 et 1996. (AP)

ÉTATS-UNIS

Black-out total

San Francisco a été privée d'électricité, hier matin, par une panne qui a contraint la bourse locale à fermer ses portes, retardé de nombreux avions et immobilisé des milliers de banlieusards. Un problème dans le comté de San Mateo, au nord de San Francisco, semblait être à l'origine de la panne de deux centrales, survenue peu après 8h locales. L'électricité a été en partie rétablie vers midi mais 340 000 clients restaient privés de courant. Les tramways et le réseau ferroviaire régional ont été paralysés, ce qui a amené un plus grand nombre de gens à prendre leur voiture, créant d'importants embouteillages dans des rues privées de feux de signalisation. (AFP)

Collision évitée

Deux avions de ligne à destination de l'Europe ont évité de justesse une collision, dimanche soir, au-dessus de Long Island, dans l'État de New York, à la suite du possible dysfonctionnement informatique d'un centre de contrôle aérien. L'Administration fédérale de l'aviation américaine (FAA) a précisé que les deux appareils étaient passés à 1,72 kilomètre l'un de l'autre. Alertés par leur système de bord, les pilotes ont réagi à temps pour éviter une catastrophe à 9 900 mètres d'altitude. Le premier avion était un L-1011 de la compagnie British Caledonian avec 271 personnes à bord qui se rendait de Montego Bay (Jamaïque) à Manchester (Angleterre). Le second était un Boeing 767 des Delta Airlines transportant 101 passagers, qui faisait route entre Atlanta et Zurich (Suisse). (AP)

ALLEMAGNE

Ces jeux du rail

Certains inconnus ont desserré les boulons retenant un rail sur une vingtaine de mètres et l'ont soulevé à l'aide d'une cale dans l'espoir de faire dérailler un train à grande vitesse ICE, dans la nuit de lundi à hier, à Stendal. Le premier ICE de la matinée a franchi sans encombre l'obstacle à 250 km/h, son conducteur, qui a ressenti une secousse, décidant de stopper le convoi en gare. Le train a pu repartir peu après. Un mois plus tôt, sur la même ligne Berlin-Hanovre, des jeunes avaient disposé une plaque de béton sur la voie à hauteur de Rathenow. Un autre ICE l'avait heurtée à 250 km/h. Il n'avait pas non plus déraillé. (AFP)

SALVADOR



À la rescousse de victimes de l'ouragan Mitch

À l'intérieur d'un orphelinat de San Salvador, le capitaine Rachel Griffith, à gauche, et le sergent Jason Geis examinent la petite Ana, âgée d'un mois, victime parmi tant d'autres de l'ouragan Mitch qui a frappé l'Amérique centrale, cet automne. Entre-temps, le Programme alimentaire mondial (PAM) a organisé une opération aérienne d'urgence pour ravitailler quelque 10 000 personnes dans l'est du Honduras.

AFRIQUE DU SUD

Plus vieux squelette

Le squelette fossilisé presque complet d'un hominidé datant de trois millions d'années a été découvert par des anthropologues sud-africains. Selon le Dr Ron Clarke, de l'université de Wiatersrand, auteur des recherches, «aucune découverte aussi ancienne n'avait jamais été effectuée dans le monde». Les plus vieilles empreintes fossiles de pas au monde appartenant à un humain moderne, «Les empreintes d'Eve», vieilles de 117 000 ans environ, avaient été découvertes l'an dernier au bord du lagon Langebaan, à 80 km au nord-ouest du Cap. (AFP)

KOSOVO

La paix rejetée

Serbes et les Albanais ont rejeté le projet d'accord sur le Kosovo élaboré par le médiateur américain Christopher Hill, en dépit d'un appel de l'OTAN aux deux parties à négocier dans un esprit de «compromis et de conciliation». Le texte de Christopher Hill, qui n'a pas encore été rendu public, tend à rapprocher la position de Belgrade qui insiste sur le maintien de la province sous sa tutelle et celle des Albanais qui revendiquent le droit à l'autodétermination. (AFP)

C'est colombien,
ça réveille
et c'est légal.



Un choix stupéfiant des meilleurs cafés à l'année

Ils sont tous là, les veloutés les plus sensuels et les corsés les plus musclés, tous torréfiés à la perfection. C'est bien simple: les cafés *Experiences* rassemblent les meilleures variétés du monde. Et seul votre Restaurateur maison Provigo vous offre autant d'idées pour les savourer.

On y va? 1,2,3... go!

Votre restaurateur
MAISON^{MC}
provigo

